

DÉLIBÉRATION
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 2026 – 28/04/2026 – 2

Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2026

- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe

Quorum en début de séance : 19

Le quorum étant atteint,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2026.

Refus de vote : 0	Suffrages exprimés : 23
Abstention(s) : 1	Pour : 23
	Contre : 0

Dijon, le 28 avril 2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,



Vincent THOMAS

PJ. : Verbatim du conseil d'administration du 11 mars 2026

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Verbatim du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 11 mars 2026**

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Patrick CHARLOT,
Monsieur Bruno DOMENICHINI,
Monsieur Luc IMHOFF,
Madame Lucy MOSER-JAUSLIN,
Madame Emmanuelle PUCÉAT (présente jusqu'à 11h20 puis procuration à Monsieur Luc IMHOFF),
Monsieur Vincent THOMAS,
Monsieur Stéphane TIZIO.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Monsieur Carlos CASTILLO (procuration à Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Madame Peggy CÉNAC-GUESDON,
Madame Stéphanie DAUPHIN-BENOIST,
Monsieur François JARRIGE,
Madame Elsa LANG RIPERT (procuration à Monsieur Laurent BRACHAIS),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND.

Collège des personnels BIATSS

Membres présents ou représentés

Monsieur Cédric CLERC (procuration à Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX),
Monsieur Éric DAUBIGNEY (procuration à Madame Nathalie THOMAS),
Madame Michaële HERBST,
Madame Virginie KILANI,
Monsieur Guy-Daniel LIGAN,
Monsieur Oumar SOW,
Madame Nathalie THOMAS.

Collège des usagers

Membres présents ou représentés

Madame Lia GODINHO,
Monsieur Maxence ROULLIAT,
Monsieur Antoine SABATIER.

Membres absents

Madame Léane BARDE,
Madame Audrey LEPRINCE,
Madame Louise MOREL,
Monsieur Jurgens TYLL.

Collège des personnalités extérieures

Membres présents ou représentés

Madame Xavière CASTANO, Crossject, (présente jusqu'à 11h40),
Madame Francine CHOPARD, Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté,
Monsieur Arnaud DEROUSSIAUX, SNPTES,
Monsieur Denis HAMEAU, Dijon métropole (procuration à Monsieur Stéphane TIZIO),
Monsieur Jean-Michel LEFAURE, Planet Bourgogne (présent jusqu'à 12h),
Madame Myriam LE MERDY, CESI,
Monsieur Lionel PASCINTO, CHU Dijon,
Madame Charline VIGNERON, ESM Bourgogne-Franche-Comté (procuration à Madame Emmanuelle PUCÉAT).

Membres absents

Monsieur Brice LETHIER, Lycée Carnot,
Madame Adeline NAZARENKO, CNRS.

Personnes présentes à titre consultatif

Madame Valérie BORDE, Directrice du pôle Finances,
Madame Laurence BRONNER, Directrice générale des services adjointe,
Monsieur Gracian DIDIER, Représentant de Madame la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Laurent GEBEL, Directeur général des services,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint,
Monsieur Ludovic RICHARD, Agent comptable.

Invités

Madame Marine de CAMBRONNE, Cabinet Deloitte,
Monsieur Nicolas CUENIN, Fondé de pouvoir de l'agent comptable,
Monsieur Dominique DELMAS, Conseiller spécial du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Cyril GOMET, Directeur de cabinet du Président de l'Université Bourgogne Europe,
Monsieur Fabrice HERVÉ, Vice-président délégué au budget, aux finances et au pilotage,
Madame Valérie LORENTZ, Directrice du pôle des ressources humaines,
Madame Joëlle MENANT, Directrice du pôle documentation,
Madame Carine MICHEL, Vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Tadeusz SLIWA, Vice-président délégué aux politiques culturelles.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des Affaires juridiques et institutionnelles : Messieurs Ameur Aïchi, Jean-Marc Bourgeon, Madame Annie Favier.

Ordre du jour

I - Informations du Président.....	1
<u>Point A</u> : Points soumis à discussion.....	4
II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 février 2026.....	4
III – Dénomination de la salle des thèses de la MSH : salle Agnès Alexandre-Collier.....	7
IV - Questions statutaires.....	8
1. Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions - FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) - CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)	
2. Désignation des membres de la commission Europe et International	
V – Questions financières.....	9
Compte financier de l'exercice 2025	
VI - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 25 février 2026)	
1. Création des instances de dialogue social de l'Université Bourgogne Europe au 1 ^{er} janvier 2027 Comité social d'administration – Commission paritaire d'établissement – Commission consultative paritaire des agents contractuels.....	24
2. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution 2026.....	25
VII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 24 février 2026	
1. Travaux de la Commission FSDIE du 26 janvier 2026 : subventionnements d'associations étudiantes.....	27
2. Appels à projets CRBFC.....	29
– Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante	
– Soutien à l'investissement	
<u>Point B</u> : Points adoptés sans débat	
VIII - Tarifs, subventions et dons -- Sorties d'inventaire - Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe.....	31
IX – Compte rendu des contrats et conventions hors subvention.....	31
Compte rendu des marchés passés en 2025	

VERBATIM
du conseil d'administration
de l'Université Bourgogne Europe
Séance du 11 mars 2026

La séance est ouverte à 9h10
sous la présidence de Monsieur Vincent Thomas,
Président de l'Université Bourgogne Europe

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et messieurs, bonjour et bienvenue dans ce conseil d'administration du 11 mars 2026 avec à l'ordre du jour quelques points d'informations, des points soumis à discussion. Vous avez reçu un additif à ces points-là, je vous propose de traiter cet additif entre l'approbation du verbatim et les questions statutaires, c'est-à-dire en début de séance et à cette occasion, je donnerai la parole dans quelques instants à Christelle Serée-Chaussinand.

Donc des questions statutaires avec des élections de rattrapage, faute de candidats la dernière fois, on a remis ce point à l'ordre du jour. Des questions financières, des questions relatives aux RH et ensuite à la CFVU. Ça, c'est pour les points adoptés avec débat et puis les points adoptés sans débat sauf sur demande, des questions qui pourraient être posées par l'une ou l'un d'entre vous. Et je ne crois pas que nous ayons reçu de questions diverses.

I - Informations du Président

Le Président.- Quelques informations. Le précédent conseil d'administration a eu lieu le 3 février. Il y a eu une semaine de suspension de cours ou de congé d'hiver, l'actualité, n'est pas très fournie. Quelques points donc, j'ai pu rencontrer la nouvelle SGAR de la préfecture de région, madame Perrine Serre, elle a fait l'ENA et a occupé des fonctions de sous-préfète dans beaucoup d'endroits, Savoie, Martinique, etc. Elle a fait un passage à la Cour des comptes, donc elle connaît plutôt bien les questions budgétaires, évidemment, et puis elle a également travaillé au ministère de l'Intérieur. Cette prise de contact a été l'occasion de faire un petit tour de notre situation d'établissement, d'EPE, parce que c'est quelqu'un qui n'a pas d'expérience dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, mais qui a fait vraiment preuve de curiosité, je trouve, et de beaucoup d'à-propos dans les questions posées sur la base des présentations que je faisais. Vraiment, j'ai senti quelqu'un d'intéressé et d'intéressant, et tant mieux. Ça permet, sur cet aspect institutionnel, de compléter un panorama qui, je crois, permet un vrai dialogue. Le panorama institutionnel, c'est celui évidemment du préfet de région, que nous recevons demain avec les deux rectrices pour une visite du campus. On ne visitera pas tout le campus en une heure et demie, mais ça fait suite à une discussion que j'ai eue avec le préfet de région au moment de la cérémonie de vœux au mois de janvier. Je lui ai dit de manière tout à fait courtoise qu'on n'avait pas eu encore le plaisir de le recevoir sur le campus, et que ce serait tout à fait intéressant que le représentant de l'État qu'il est, puisse constater par lui-même ce que nous faisons des deniers publics, et que ce qu'on entend parfois à la DGESIP, alors je lui ai dit avec beaucoup d'humour et avec un grand sourire, que les universités sont considérées comme des "punks à chien", ça serait peut-être l'occasion de venir constater le contraire. Il m'a dit "Je vous rassure, Monsieur le Président, l'université ne passe pas à mes yeux pour un "punk à chien", loin s'en faut, et je serais ravi de venir vous rendre visite et de voir effectivement ce que vous faites". Donc ça sera une visite un peu touristique-académique, on va dire, mais aussi des infrastructures du campus, du data center. On fera un tour à l'IUVV, on passera devant Le Cortex et la crèche pour montrer aussi que la crèche, oui, c'est quelque chose que nous faisons et où on n'est pas nécessairement attendu. Donc recherche, infrastructures régionales vraiment structurantes, et nous finirons notre visite du campus par la MSH pour montrer aussi comment les sciences humaines peuvent être mises en avant, au-delà des sciences expérimentales. On insiste beaucoup sur l'innovation via les séances expérimentales mais montrer comment nous avons développé dans le domaine des sciences ouvertes, de la numérisation, une expertise qui est rare dans notre pays. Donc on va essayer de mixer un petit peu tout ce que nous sommes en une heure et demie. Je citerai Woody Allen qui dit : "J'ai lu

Guerre et paix en lecture rapide, je crois que ça se passe en Russie". Donc, en une heure et demie, essayer de montrer des choses sans trop les caricaturer, ça sera notre objectif.

Autre information qui n'a rien à voir avec la précédente. Deux arrêtés ont été pris, deux arrêtés ayant pour objet de permettre à un étudiant éloigné par mesure administrative, d'assister aux examens terminaux et aux séances d'instruction et de jugement de la section disciplinaire. C'est un étudiant qui fait l'objet de soupçons, les faits on les a constatés, bien entendu, mais je vous rappelle que tant qu'il n'y a pas eu de jugement rendu par la section disciplinaire, on ne peut pas en parler en termes de condamné ou en tout cas coupable de ces faits. Et donc, une information doit être faite auprès des membres du CA sur la prolongation de l'arrêté initial. Donc, deux arrêtés successifs, il y a eu un premier arrêté, je vous en avais déjà parlé, et puis un deuxième arrêté, et je vous parle aujourd'hui de la prolongation de l'arrêté initial qui donc ne lui permet plus de fréquenter notre campus, mais qui prévoit toujours des aménagements pédagogiques, de telle sorte qu'il puisse suivre à distance sa formation. D'ailleurs, c'est une mesure de protection de lui-même autant que des autres. Les propos qu'il a tenus sur les réseaux sociaux, rappelez-vous cette histoire, était totalement insupportables et pouvaient, en réaction, entraîner la vindicte de camarades de cours de master, contre lui. Donc, il s'agissait d'assurer la paix sociale en l'éloignant physiquement, sans porter atteinte à son droit à la poursuite d'études. On a demandé un effort aussi aux collègues de se mettre sur Teams pour faire cours, ils ont accepté, merci à eux, j'en profite pour le souligner. C'est des situations auxquelles nous sommes confrontés, je ne dirais pas régulièrement, mais ça arrive, notamment à cause des réseaux sociaux, véritablement, la mauvaise parole libérée sur les réseaux sociaux produit des effets sur nos activités pédagogiques.

Autre information qui concerne la culture. Nous avons installé le SUAC, le service universitaire des affaires culturelles, et la première réunion du conseil culturel de l'Université Bourgogne Europe s'est tenue le 9 février dernier. J'ai voulu le présider, je ne le présiderai pas à chaque fois parce qu'il y a un vice-président, ici présent d'ailleurs, Tadeusz Sliwa, qui en sera chargé mais j'ai souhaité, en tant que chef d'établissement, installer ce conseil pour bien montrer que c'est un conseil nouveau, qui a tout l'appui politique et institutionnel de l'établissement pour piloter la stratégie culturelle de l'université. Ça a été l'occasion de faire un petit rappel historique. Je vous rappelle que notre établissement est quand même pionnier dans la culture universitaire avec la création de l'atheneum en 1983, et ça m'a permis aussi de souligner le renforcement de la stratégie dans le domaine culturel de l'établissement, avec l'intégration dans l'EPE de trois établissements d'art et de culture, deux comme établissements-composantes, les Beaux-Arts, l'ENSAD Dijon, et l'École supérieure de musique de Bourgogne-Franche-Comté, et puis un autre comme établissement associé, le lycée Alain Colas, mais en fait, c'est l'École supérieure d'art appliqué de Nevers, qui est accueillie dans le lycée Alain Colas. J'ai rappelé également que notre politique culturelle s'articule autour de cinq axes : la diffusion des savoirs scientifiques, les relations art-science, le développement d'un campus culturel, la valorisation du patrimoine et la valorisation du territoire. Ça a été l'occasion de faire un tour d'horizon et, évidemment, la directrice du pôle des affaires culturelles, Marie-Laure Baudement, était présente et a animé le reste de la réunion avec l'ensemble des membres du conseil représentatif de l'établissement.

Le 8 mars dernier, c'était la Journée internationale des droits des femmes. Évidemment, nous n'avons pas mobilisé les gens dimanche dernier, puisque c'est jour de repos. Nous avons anticipé cette journée en organisant, vendredi 6 mars, une journée d'études qui a été conçue, portée, animée par Edith Salès-Wuillemin et le service PSQVT. Une journée dédiée aux droits des femmes et qui a notamment rappelé que les VSS, les violences sexistes et sexuelles, restent d'abord une réalité, ça continue d'exister bien entendu, mais ça reste également une priorité dans la lutte contre les comportements inadmissibles que nous menons. A cette occasion, là encore, j'ai pu introduire la journée rapidement en parlant des actions concrètes de l'établissement depuis 2020. Donc déjà la création d'une vice-présidence qui est dédiée à l'égalité, mais aussi à la QVT, la mise en place d'une cellule d'écoute et de sensibilisation pour, à la fois, les personnels et pour les étudiants. On a sensibilisé plus de 1100 étudiants sur ces questions-là depuis 2020. La journée elle-même a été pensée comme un parcours qui reposait sur trois volets : un, la recherche scientifique, deux, l'action institutionnelle, et trois, l'engagement des étudiants. Il y a eu une conférence-débat sur le contrôle coercitif, peut-être que si vous êtes attentif à l'actualité, c'est quand même un concept dont on entend beaucoup parler dans la presse généraliste, sur les plateaux télé, etc., et qui, en fait, décrit le phénomène d'emprise, souvent d'un homme sur une femme, très clairement, statistiquement en tout cas, c'est une réalité et nous avons deux psychologues sociales présentes, spécialistes du contrôle coercitif : Andreea Vintila, qui est maître de conférences à l'Université Paris Nanterre, et Françoise Mariotti, qui est docteure en psychologie et psychologue. Je n'ai malheureusement pas pu assister à la conférence, mais normalement elle est disponible sur YouTube, je la suivrai sur mon temps libre. En tout cas, les retours que j'ai eus m'ont fait part de l'excellente qualité de cette conférence sur le contrôle coercitif. Donc, c'était une journée tout à fait intéressante. Edith Salès-Wuillemin a aussi présenté le plan d'action que nous mettons en œuvre en interne. Je rappelle que tous ces plans d'action datent, modulo le Covid, parce que 2020-2022,

on a quand même été pas mal empêchés de mettre en œuvre un certain nombre de choses de manière bien solide, mais en tout cas, on est dedans. Vous savez qu'on fait un bilan chaque année, qu'on essaie d'améliorer les choses parce qu'on doit s'améliorer, parce qu'il y a un problème de compétences, il y a un problème d'écoute, de savoir-faire, de cohérence de la procédure, etc., mais sachez qu'en tout cas, la boussole est bien orientée vers la lutte contre ces comportements-là et que l'équipe qui est en ce moment à la gouvernance de l'établissement n'en démord pas, et nous continuerons à mettre en œuvre ces procédures, à les améliorer. Hier, il y a eu une réunion ESR Enseignement supérieur et recherche avec la rectrice de région académique et la rectrice de Dijon, nous avons évoqué cette question parce que c'était à l'ordre du jour. J'ai fait part d'une certaine forme d'épuisement des collègues, et notamment des vice-présidentes qui s'occupent de ces dossiers, parce qu'elles traitent en direct des signalements qui sont pré-filtrés par des psychologues sociales du travail, mais derrière, il y a des auditions, ça dure des heures. J'ai aussi parlé des membres de la direction générale qui sont fortement impliqués, et ça pose un premier problème, c'est un problème de disponibilité, de temps, parce qu'à chaque audition, c'est une heure, en réalité c'est souvent bien plus. Une fois qu'on a recueilli la parole de la victime, il faut recueillir la parole de la personne désignée par la victime comme étant l'agresseur, c'est le même travail. Derrière, il faut laisser retomber, faire l'analyse de la situation, Ensuite, revenir vers moi avec un rapport écrit qui permet, pour moi, en tant que chef d'établissement, de donner suite ou pas, et quelle suite, à chaque affaire. Je peux vous assurer que, un, c'est un temps considérable, deux, c'est une charge émotionnelle considérable, on n'est pas des machines, et trois, les personnes qui se dévouent à faire ceci, que ce soit la direction générale ou les vice-présidentes, parce que ce sont des femmes, sont des amateurs, dans le sens où ce ne sont pas des spécialistes, des psychologues spécialistes, ou des OPJ, des officiers de police judiciaire, formés, et dont le métier est de recueillir cette parole et de la traiter. J'ai évoqué cette question devant la rectrice, hier, lors de la réunion ESR, en disant que nous, on arrivait au bout de ce qu'on pouvait faire, et que sans RH spécialisées, donc avec des moyens spécialisés – vous savez que les moyens, en ce moment, on n'est pas du tout dans l'embauche, pas du tout – eh bien, j'ai peur de l'épuisement des troupes et donc de l'échec du dispositif que nous avons mis en place depuis plusieurs années maintenant. Je vous le dis très sincèrement, ce n'est pas du catastrophisme mais j'ai alerté, et j'en remettrai une couche demain, avec la rectrice, lors de la visite du préfet. Mais je tiens pour très sérieux ce que je viens de vous dire, c'est-à-dire que je ne sais pas combien de temps nous serons encore en mesure de tenir à bout de bras quelque chose qui commence à nous déborder, parce que, à chaque chose, malheur est bon, les dispositifs que nous avons mis en place sont de plus en plus sollicités. Ça signifie plusieurs choses : d'abord que la parole se libère, et deux, qu'une certaine forme de confiance se crée entre les victimes et l'institution. Je ne dis pas qu'elle est totale, mais c'est en train de se produire. Donc ça, c'est le bon côté des choses, le mauvais côté des choses, c'est qu'on va friser le burn-out. Donc je crois qu'il faut le dire. Je porte cette parole, je vous le dis, mais je l'ai dit hier à la rectrice et aux rectrices, il faut qu'on arrive à ce que l'institutionnalisation de ces dispositifs VSS, demandée aussi par l'État, c'est aussi pour ça que j'ai dit ça, c'est qu'on nous demande de le faire, bien entendu, et c'est totalement légitime. Je veux dire par là qu'il n'y a pas de remise en cause du bien-fondé de cette demande, mais en revanche, sans moyens supplémentaires, nous allons à l'échec, tout simplement. Et l'espoir que nous avons créé et la confiance que nous commençons à nouer avec la communauté peuvent totalement périlcliter à cause de l'épuisement des gens. Donc ça, il faut quand même le dire. En tout cas, pour en revenir à vendredi, c'était une belle journée. C'était une journée de lancement d'un programme qui est fourni et qui dure tout au long du mois de mars. De la communication a eu lieu sur les réseaux sociaux, ailleurs également, je crois qu'il y a eu des mails qui ont été envoyés. Donc il y a toute une série de manifestations autour de la question des droits des femmes tout au long du mois de mars. Je vous invite à regarder sur le site, vos mails, n'hésitez pas à participer à ces manifestations.

J'en ai fini avec ce point sur les différentes informations.

Carine ?

Mme Michel.- Vincent, juste deux mots pour compléter tes propos. Le dispositif de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, c'est vrai que nous sommes deux vice-présidentes à intervenir. L'une, dont c'est la formation par essence. Pour moi, ce n'est pas le cas, mais j'ai suivi des formations pour compléter peut-être des qualités humaines, si j'en ai. En tout cas, des formations proposées par le ministère, par le rectorat, par l'AMACOD. Donc on n'y va pas tout à fait les mains vides, on se prépare. Mais c'est vrai que c'est à la fois chronophage et émotionnellement fort.

Mme Bronner.- J'ai suivi aussi des formations avec Carine.

Le Président.- Quand j'ai parlé d'amateurisme, ce n'était pas dans l'implication des acteurs, c'est que, pour autant, on n'est pas des professionnels. Et je suis désolé, mais quand je vois la manière dont les psychologues professionnels travaillent, et nous, la manière dont on aborde les choses, on a beau être

formés, même si on suit des formations, ça ne nous transforme pas en professionnels. Et ça, c'est important, parce qu'hier on m'a dit : "Ah oui, mais il y a des formations, etc.", c'est ce que m'a dit le rectorat. Oui, mais ça ne nous transforme pas en psychologue, ni en officier de police judiciaire, dont c'est le métier, donc ça, c'est important. Donc qu'on soit, nous, politiquement et administrativement au plus haut niveau, en appui de ces procédures, c'est absolument indispensable, parce que c'est l'institution qui agit. En revanche, il faut se faire aider par des psychologues professionnels, on ne peut pas tout prendre sur nous, ce n'est pas possible. Et en plus, je pense qu'on peut, malgré les formations qu'on a reçues, parfois réagir de manière inappropriée, alors même qu'on est parfaitement bien intentionné. Donc c'est pour ça qu'il nous faut des professionnels qui soient capables de mieux nous accompagner dans la démarche qui est la nôtre, et je ne jette pas le bébé avec l'eau du bain, il faut, à mon avis, conserver l'intervention, bien sûr, de la gouvernance, à la fois politique et administrative. Mais si mes propos ont été maladroits, pardon, c'était tout sauf une critique, bien sûr.

Voilà pour ces informations. On va rentrer dans les points soumis à la discussion.

Point A : Points soumis à discussion

M. Tizio.- Merci, Président. Bonjour à toutes et tous. Avant de passer à l'approbation du verbatim proprement dit, Je voulais accueillir dans notre CA une nouvelle administratrice en la personne de Stéphanie Dauphin-Benoist qui vient en remplacement de Paul Alibert qui, comme vous le savez certainement, a accédé au grade de professeur et donc Stéphanie, vous le remplacerez et au nom de tout le CA, je vous souhaite la bienvenue.

Mme Dauphin-Benoist.- Merci.

Le Président.- C'est un retour. Et j'ajouterai également que nous accueillons aussi Myriam Le Merdy, qui représente les établissements associés, en succession de Laurence Attuel. Myriam est directrice du campus dijonnais du CESI. Bienvenue également.

Mme Le Merdy.- Merci

II - Approbation du verbatim du conseil d'administration du 3 février 2026

M. Tizio.- On va pouvoir rentrer dans les débats de ce conseil d'administration avec l'approbation du verbatim du dernier conseil d'administration, à savoir celui du 3 février dernier. Est-ce qu'il y a des remarques particulières pour ce verbatim ?

Madame Chopard ?

Mme Chopard.- Bonjour à toutes et à tous. Je n'étais pas présente lors du CA de début février, mais j'ai lu le verbatim. J'aimerais revenir sur quelques propos. Ou je le fais maintenant, ou on attend la partie recherche, comme vous le souhaitez ?

M. Tizio.- Est-ce qu'il s'agit de points de contestation du verbatim ou simplement de réagir aux propos ?

Mme Chopard.- Réagir aux propos.

M. Tizio.- Je vous propose qu'on adopte le verbatim et vous pourrez y réagir par la suite.

Mme Chopard.- Entendu.

M. Tizio.- Donc, s'il n'y a pas de remarque sur la forme de ce verbatim, je vous propose de l'adopter. Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Madame Chopard, je vous donne la parole.

Mme Chopard.- Merci beaucoup. Je voulais réagir bien évidemment sur des sujets qui sont un petit peu récurrents et qui concernent, j'ai lu quelques propos, "la tentation parfois de tirer la couverture à Besançon" reste là, "un territoire qui, en termes de PIB par habitant, est l'avant-dernière région française

avant la Corse". Ça fait plusieurs fois que cela apparaît. Et donc, je pense qu'il serait intéressant qu'on évacue un peu ces sujets de crispation et je vous propose simplement de vous informer sur les financements Région, d'avoir des éléments de comparaison entre régions qui soient peut-être un peu plus "fins", excusez-moi peut-être de ce propos. Quelques éléments, alors évidemment on est sur 2021-2023 mais après j'arriverai à 2026.

En ce qui concerne la politique régionale d'enseignement supérieur et de recherche, on va parler de recherche, pour les chiffres, 22,8 M€ entre 2021 et 2023 ont été subventionnés pour les projets de recherche liés au PIA, 188 thèses ont été financées ou cofinancées, 5,2 M€ ont été mis sur 92 projets de recherche Nouvelle équipe de recherche, 18,9 M€ pour 175 projets Envergure ou Amorçage, 817 000 euros pour de la mobilité de chercheurs. Alors évidemment, il n'y a pas de financement des plateformes de recherche, ni des colloques scientifiques. Là, on n'a pas mis notre aide au transfert de technologie, ni à la vie étudiante, ni à l'investissement pour les établissements au cœur du CPER 2021-2027. En ce qui concerne les financements CPER, un rappel : Dijon recueille 45 % des crédits de la maquette, contre 31,5 % pour Besançon. L'UB bénéficiait de 18,7 M€, mais il faut aussi noter le CROUS, 12 M€, le site Maret, 16 M€ et 7,3 M€ pour Agrosup. Pour le budget 2026, l'enveloppe réservée à l'ESR de 37 M€ est en baisse de 4,4 %. Ça, c'est indéniable, il se répartit entre 21,252 M€ pour l'enseignement supérieur, effectivement on était à 21,84 M€ au BP 2025, 13,817 M€ pour la recherche contre 16,72 M€ au BP 2025. Incontestable. En ce qui concerne la comparaison avec la Corse, la Corse est une des régions les plus endettées de France. Alors si on veut comparer, moi je vous propose de comparer peut-être avec la région Centre-Val de Loire. Alors certes, pour la recherche, 16,6 M€ pour le Centre-Val de Loire contre 13,8 M€ en Bourgogne-Franche-Comté. Mais la région Centre-Val de Loire accorde un budget de 6 M€ pour l'enseignement supérieur alors que la Bourgogne-Franche-Comté en accorde 21,2 M€. Par ailleurs, les fonds européens financent à très grande hauteur des projets de recherche. J'ai un exemple, certaines régions ont baissé en 2025 les budgets de l'enseignement supérieur recherche, exemple, en Occitanie -35 % en 2025. Et d'autres, comme Nouvelle-Aquitaine, ont dénoncé le CPER et se sont retirées de projets d'investissement avec des universités. Donc je pense, qu'évidemment, vous aurez de contre-arguments, mais je pense que ça serait bien que tous ces chiffres et tous ces éléments soient notés au prochain verbatim.

Je vous remercie pour votre écoute.

Le Président. - Je vais même ajouter, j'ai les statistiques de l'Insee sous les yeux, donc effectivement, la Bourgogne-Franche-Comté et le Val de Loire se font concurrence à la fin du tableau, et effectivement, pour les régions métropolitaines, elles sont toutes les deux avant-dernières, avant la Corse, en termes de PIB global, rapporté à l'habitant, peu importe, de toute façon, les chiffres sont là. Mais j'ose dire que la région Bourgogne-Franche-Comté n'est pas à l'origine exclusivement de cette situation, c'est-à-dire que c'est un constat économique, et qui ne va pas dans le bon sens, parce que je crois qu'en plus nous perdons de la population, ce n'est pas moi non plus qui le dit, je l'ai lu la semaine dernière dans la presse, et la population de la Bourgogne-Franche-Comté baisse de plus en plus. Nous sommes à 2,8 millions d'habitants, je crois, sur l'ensemble du territoire, avec un phénomène d'augmentation faible de la population à Dijon et à Dijon métropole, et un peu en Saône-et-Loire également. Et en dehors de ça, une baisse de la population et une économie qui se dégrade, et ça, personne ne peut dire le contraire, notamment dans le domaine industriel sur la Bourgogne-Franche-Comté, en raison principalement de l'inversion du marché automobile qui porte atteinte, évidemment, à l'industrie automobile, basée essentiellement à Sochaux Montbéliard, comme vous le savez. L'origine, ce n'est pas la région Bourgogne-Franche-Comté, évidemment, qui y est, c'est un phénomène de marché mondial, mais il a été fortement encouragé par des décisions fiscales européennes tout à fait défavorables à ce qui faisait évidemment, le fleuron de l'industrie, fleuron écologiquement très contesté, et c'était ce qui présidait d'ailleurs à ces décisions européennes, mais en tout cas, on en voit les effets dans notre région. Donc ce n'était pas adresser un reproche à la Région que de dire que le PIB par habitant est l'avant-dernier avant la Corse, et effectivement, ce sont les chiffres de l'Insee, je vous le rappelle, allez voir le tableau de bord de l'économie française qui est publié sur Internet et que j'ai sous les yeux.

Les plateformes, en deux exercices budgétaires, la Région qui finançait ces plateformes, il y en a 75 en Bourgogne-Franche-Comté, est passée de 4,6 M€ à zéro, effectivement. Et c'est un choix stratégique que nous avons contesté. Nous, je parle des établissements qui portent de la recherche, pourquoi ? Parce que c'est, je crois, faire une erreur d'analyse que de penser que les plateformes ne font pas de recherche, et que ça n'est pas faire de la recherche que de financer les plateformes. Elles sont intimement liées aux activités de recherche, les plateformes sont là pour mettre en œuvre des expérimentations, sont là pour faire le lien entre les entreprises et ce qui se fait dans nos laboratoires. Et je crois, effectivement, qu'il s'agit d'une erreur d'analyse stratégique majeure de la région Bourgogne-Franche-Comté dans son appui à la recherche. Donc oui, je maintiens. Vous avez évoqué le CPER. Il y a eu deux tranches de CPER entre 2021 et 2027. Première tranche, plan de relance 2021-2023, vous avez rappelé que l'université de Bourgogne, à l'époque, a obtenu 18,6 M€, c'est vrai, quand l'université de Franche-Comté obtenait 33 M€. Deuxième tranche, 2023-2027,

l'université de Bourgogne reçoit royalement 19 M€ quand l'université de Franche-Comté reçoit 36 M€, en deux tranches. Voilà l'écart des deux tranches 18/19 pour l'université de Bourgogne, 33/36 pour l'université de Franche-Comté. J'ai rapporté ce chiffre au nombre d'étudiants de chacun des établissements et je suis allé rencontrer Monsieur le Préfet de région, Madame la Présidente de région, et Monsieur le Recteur de région académique. Je leur ai dit "Voilà, j'ai un communiqué de presse que je veux publier demain matin, qui montre qu'un étudiant de l'université de Bourgogne vaut 500€ et un étudiant de l'université de Franche-Comté vaut 1500€, trois fois plus. Comment allez-vous réagir ? ». Et là-dessus, à l'issue d'une discussion de marchand de tapis, il faut bien l'avouer, avec Madame la Présidente de région, j'étais offusqué par la teneur de nos propos, celle-ci m'a proposé 10 M€ pour compenser, on va dire, cet écart insupportable et injuste. J'ai dit "10 M€, sous quelle forme ? Allez-vous faire revoter un budget par votre assemblée ? Non, ce n'est pas possible. Alors comment allons-nous faire ? Eh bien, ça sera des fonds FEDER". Autrement dit des fonds européens, pas les fonds de la Région. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras. La discussion de marchand de tapis faisait que ça nous permettait de porter l'IRCAMAT notamment, qui est un vrai fleuron scientifique sur la théranostique. Mais ça, évidemment, ça a échappé, je pense, à mes interlocuteurs, et ça permettait donc de financer le rehaussement d'un bâtiment juste à côté, ici en SciencesTech, pour y accueillir justement de la recherche sur la lutte très précise contre le cancer, avec des chimistes, avec des radiologues, avec des spécialistes de l'intelligence artificielle, etc. Ça, c'était une discussion en 2023. Aujourd'hui, où en est le projet ? On n'a pas commencé les travaux, les fonds FEDER, finalement on aura 4,5 M€ maximum et donc on a dû amputer le projet d'autant. Alors, moi, je veux bien prendre des leçons de la part du Conseil régional, mais je suis désolé, le jour où le Conseil régional pratiquera une politique équitable entre les établissements, eh bien, mon propos changera. Et je vais enfoncer le clou avec autre chose. Nous avons rencontré monsieur le Président du Conseil régional avec mon homologue Hugues Daussy, pour demander, de manière tout à fait officielle, l'évolution du règlement d'intervention du Conseil régional dans son soutien, que je salue et que je reconnais, aux activités d'enseignement supérieur et de recherche dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Pourquoi souhaitons-nous l'évolution de ce règlement d'intervention ? Parce que ce règlement d'intervention avait été calqué sur l'organisation institutionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la recherche, par la COMUE. La COMUE a aujourd'hui disparu. Et aujourd'hui, ce sont deux EPE qui sont chefs de file de leur territoire, de leur site, l'un en Franche-Comté, l'autre en Bourgogne. Mais le règlement d'intervention prévoit toujours que les canaux de subventions passent par "l'héritier" de la COMUE, c'est-à-dire de l'UMLP. Si bien que tout financement pour tout laboratoire, tout chercheur, toute équipe de recherche, quel que soit son hébergement, c'est-à-dire quel que soit l'établissement dans lequel il exerce son activité de recherche, passe nécessairement par les services de l'UMLP. L'UMLP en est en total désaccord, et nous sommes d'accord ensemble, les deux EPE, parce que ça engorge les services de l'UMLP, que ça fait un traitement inouï, que nous sommes obligés de signer convention de reversement sur convention de reversement, et que cela crée une surcouche administrative qui était à l'origine de la contestation de la COMUE, je vous le rappelle tout de même. Donc, nous avons demandé au président de région de changer ce système et de verser directement les subventions que nous reconnaissons tout à fait, aux établissements, mais que ce soit les établissements-composantes, parce que UTBM et ENSMM SUPMICROTECHM sont exactement dans la même position, au lieu de les faire passer de manière totalement absurde, shadokienne, j'allais dire, par l'UMLP. Il a été convenu à l'issue de cette réunion que tous les quinze jours, la vice-présidente en charge de l'ESR travaille avec les deux vice-présidentes chargées de la recherche de l'UMLP et de l'UBE pour régler cette question. Ces réunions ont lieu tous les quinze jours. Nous n'avons pas progressé d'un iota sur le canal de financement, de subventionnement, des activités de recherche. Il n'est pas question aujourd'hui de reprendre ce règlement d'intervention, et on nous oppose une espèce d'argutie juridique totalement fautive, comme quoi le code général des collectivités territoriales s'y opposerait parce que c'est des PIA. Le code général des collectivités territoriales ne mentionne pas les PIA, il les ignore totalement. C'est simplement le règlement d'intervention de la Région que, manifestement, la Région ne souhaite pas modifier pour des raisons qui m'échappent totalement. J'avoue que là, vous savez, il y a toujours une bonne raison qu'on ne comprend pas, manifestement, il y a une bonne raison, je ne sais pas laquelle, Mais en tout cas, cela embête tout le monde, tout le monde, et à commencer par les chercheurs eux-mêmes, qui souffrent de latence dans la mise en œuvre des projets qui sont heureusement, et je le dis sincèrement, financés pour partie par la Région, et nous en sommes toujours dans une situation embolisée dans les canaux de financement. Je vous le dis publiquement, devant l'ensemble des administrateurs. C'est une situation que nous dénonçons depuis plusieurs années maintenant, puisque la COMUE a disparu le 1^{er} janvier 2025, que nous sommes en mars 2026, que rien, je dis bien rien, n'a changé sur ce canal de financement, alors même que nous le demandons instamment, quand je dis nous, c'est tous les établissements, Madame la représentante du Conseil régional, tous, sans exception. Donc, de grâce, de grâce, il suffit de changer une ligne dans le règlement d'intervention pour que la situation soit débloquée. Nous le demandons, ça fait plus de six mois que, tous les quinze jours, nos gouvernances se rencontrent et que rien n'a avancé. Donc, pardon, mais on a vraiment le sentiment

d'être baladés. Et je m'en épancherai à la première occasion auprès du président de région qui, pourtant, nous avait fait part de son intention, non seulement de faire évoluer les choses, mais j'ai trouvé chez Monsieur le Président de région une écoute qui n'existait pas chez sa prédécesseure. Je n'ai pas l'habitude de mâcher mes mots, je vous dis exactement ce qui se passe, et vous parliez de faits, je vous ai opposé des faits également, et je ne rêve que d'une chose, c'est que ce type de discussion disparaisse complètement au profit d'une résurgence de la dynamique en matière de recherche et de l'accompagnement qui est celui de la Région et que je ne nie pas, c'est bien dans les conditions dans lesquelles cet accompagnement se fait qu'il y a des marges de progression et si les discussions que nous avons aujourd'hui pouvaient aboutir rapidement à une évolution du règlement d'intervention et à un traitement équitable entre les établissements, eh bien, ça serait formidable. C'est tout ce que je souhaite. Et ce que je dis publiquement aujourd'hui, je dirai l'inverse le jour où les choses seront réglées, c'est-à-dire que je me féliciterai d'une Région qui accompagne dans de bonnes conditions les établissements d'enseignement supérieur, alors même que ça ne fait pas partie de ses compétences légales, je le rappelle. Donc c'est bien une politique volontariste de la Région, et je le souligne.

M. Tizio.- Madame Chopard, vous souhaitez répondre en quelques mots ?

Mme Chopard.- Oui, quelques mots. On a les mêmes objectifs, effectivement. Et quand, Monsieur le Président, vous dites que c'est vraiment un sujet récurrent et que c'est vraiment pénible et que vous voulez ne plus en parler, je pense aussi que pouvoir en parler en CA, aujourd'hui, est utile. Lorsque vous me dites que vous voulez avancer, c'est exactement la démarche que j'entreprends ce matin. Je pense que les crispations et regarder le passé, c'est un constat, mais je pense que nous avons tous envie de dépasser effectivement ces crispations. J'ai noté pour le RI, j'ai noté que pendant six mois les conversations et le travail qui a été entrepris n'ont pas débouché. Donc je vais m'en faire effectivement la porte-parole auprès du président et de la vice-présidente, bien sûr.

Le Président.- Merci beaucoup.

Mme Pucéat.- Pour abonder dans ce sens sur le règlement d'intervention, pour être dans un laboratoire où on a justement plusieurs projets qui sont gérés en ce moment par l'UMLP, c'est vrai que c'est d'une complexité incroyable. On achète des équipements qui appartiennent à l'UMLP alors qu'ils sont dans nos laboratoires, avec des amortissements qui sont pris en compte dans les comptes de l'UMLP. On a des subventions de M2 avec les retards de reversement de conventions, aujourd'hui les M2 ne sont pas payés alors qu'ils doivent être en stage pour mener à bien le projet. Et effectivement, chaque fois qu'on doit faire une mission, chaque fois qu'on doit faire des commandes, c'est des bons de commande en double, des signatures en double, et même pour des chercheurs étrangers au laboratoire ou à la région qu'on cherche à faire venir pour les missions, c'est un casse-tête incroyable parce que les directeurs de laboratoire doivent signer des ordres de mission qu'ils ne sont pas légitimes à signer parce que ce sont les formulaires de l'UMLP. Donc, il y a des complexités administratives qui aboutissent à une perte de temps pour les projets qui sont à mener.

Le Président.- Ça pourrait être levé par une ligne dans le règlement d'intervention : versement direct aux établissements. C'est tout. Rien de plus.

M. Tizio.- Merci Emmanuelle, Madame Chopard.

On va passer au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne un additif que vous avez reçu et qui concerne la dénomination de la salle des thèses de la MSH. Christelle Serée-Chaussinand, je te donne la parole pour présenter ce point.

III – Dénomination de la salle des thèses de la MSH

Mme Serée-Chaussinand.- Monsieur le Président, je vous remercie de me céder la parole et je souhaite dire quelques mots au nom des collègues de l'UFR Langues et Communication, et vous parler de cette collègue, Agnès Alexandre-Collier. Elle a été emportée en août 2025, à l'âge de 54 ans, par un cancer foudroyant. Pour ses collègues du département d'anglais, du laboratoire TIL, de l'UFR Langues et Communication, et plus généralement pour tous ceux et celles qui l'ont côtoyée dans ses diverses fonctions, je pense par exemple aux collègues de la MSH, cette disparition a été un véritable choc. Malheureusement, ce n'est pas la première fois qu'un tel drame frappe l'université. D'autres collègues, enseignants-chercheurs ou BIATSS, ont été emportés comme Agnès, alors qu'ils avaient encore beaucoup à apporter à la communauté universitaire. Si malgré tout, nous avons souhaité qu'un hommage particulier lui soit rendu

en lui dédiant une salle de ce campus, c'est par égard pour son extraordinaire contribution à la vie et au rayonnement de l'uB, aujourd'hui UBE. Agnès Alexandre-Collier avait débuté sa carrière dans notre établissement en 2005 comme professeur des universités. Elle était spécialiste de civilisation britannique contemporaine et s'intéressait plus spécialement à la question du leadership au sein des partis politiques, au premier rang desquels le Parti travailliste et le Parti conservateur. Ses travaux exemplaires sur le sujet lui ont d'ailleurs valu une délégation CNRS à la Maison française d'Oxford en 2018-2020. Parallèlement à ces travaux, Agnès avait investi aussi beaucoup de son énergie et de son enthousiasme au service du collectif, tant au niveau de notre université qu'au niveau national. Et ici, je ne citerai que quelques-unes de ses missions : directrice du département d'anglais, directrice du laboratoire TIL, directrice de l'école doctorale LECLA, membre du CNU, membre des jurys de l'agrégation et du CAPES, membre du Prix de la recherche des deux grandes sociétés savantes des anglicistes du supérieur, la SAES et l'AFEA. C'est pour saluer ce parcours professionnel admirable, sans parler de son engagement auprès des étudiants, que nous sollicitons votre accord afin de pouvoir baptiser une salle en son nom. Mesdames, Messieurs les administrateurs, si vous votez favorablement pour cet hommage, c'est la salle des thèses de la MSH qui deviendra officiellement la salle Agnès Alexandre-Collier, ce choix permettant d'honorer la directrice de thèse exceptionnelle qu'elle était, mais aussi de souligner son investissement remarquable à la direction du laboratoire TIL et de l'école doctorale LECLA.

Je vous remercie.

M. Tizio.- Merci Christelle. Donc je vous propose d'approuver la dénomination de la salle des thèses de la MSH comme la salle désormais Agnès Alexandre-Collier.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

IV - Questions statutaires

1. Élections de représentants au sein de différents conseils et commissions :

- **FSDIE (Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes)**
- **CVEC (Contribution de vie étudiante et de campus)**

M. Tizio.- Point suivant, les questions statutaires. Vous vous souvenez, la dernière fois, après appel à candidature, nous n'avions pas pu pourvoir à la fin de la constitution de deux commissions, la commission Contribution de vie étudiante et de campus, la CVEC, d'une part, et la commission Fonds de solidarité et développement des initiatives étudiantes, la FSDIE d'autre part. Donc je m'étais engagé devant vous, de reporter ce point à notre séance d'aujourd'hui. Et donc nous avons à élire, d'une part, un représentant des étudiants du conseil d'administration à la commission CVEC, et dans ce cadre-là, l'ensemble des administrateurs du conseil va voter, et puis dans un deuxième temps, la commission FSDIE, cette fois, seuls les usagers, vont voter. A ce jour, je n'ai pas reçu de candidature, donc je relaie un appel à candidature en séance. Y a-t-il une candidature pour, tout d'abord, la commission CVEC ?

Mme Godinho.- Lia Godinho, représentante Bouge ton campus, pour la commission CVEC.

M. Tizio.- Donc en l'absence d'autres candidatures, je vous propose de procéder immédiatement au vote sur la candidature de Madame Godinho.

Y a-t-il des refus de participer au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

Lia Godinho est élue avec 32 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Deuxième commission, la commission FSDIE. Là encore, je n'ai pas à cette date reçu de candidature, donc appel à candidature en séance. Y a-t-il des velléités d'étudiants du CA de participer à cette commission FSDIE ?

Mme Godinho.- Toujours Lia Godinho.

M. Tizio.- Alors cette fois-ci, seuls les usagers votent. Donc je vous propose de vous prononcer sur cette candidature.

Qui refuse de prendre part au vote parmi les usagers ? S'abstient ? S'oppose ?

Lia Godinho est élue avec 3 voix pour (unanimité)

2. Désignation des membres de la commission Europe et International

M. Tizio.- Je vous remercie. Donc ces deux commissions sont désormais constituées. Toujours dans le chapitre des commissions, nous avons à désigner dans notre conseil d'administration, les représentants des personnels et étudiants au sein de la commission Europe et International. Cette commission nous amènera à désigner six représentants des enseignants chercheurs ou chercheurs ou enseignants en fonction de leur secteur scientifique d'activité, un représentant des personnels BIATSS et deux représentants des étudiants. A ce jour, pour ce qui concerne les enseignants et enseignants-chercheurs, j'ai reçu diverses candidatures, je vous en fais la liste. Premier secteur, Patrimoines et Territoires, nous avons la candidature de Laurent Gautier. Deuxième secteur, secteur Vigne et Vin, candidature de Régis Gougeon. Secteur Matériaux avancés, Sidi-Mohamed Senouci. Secteur Alimentation et Environnement, Frédéric Debeaufort. Secteur Santé (CARE), Bénédicte Poulin-Charonnat et secteur Santé et Ingénierie moléculaire, Marc Maynadié. Voilà la liste des candidats qui sont portés à ma connaissance aujourd'hui pour ce qui concerne les enseignants, enseignants-chercheurs.

Je continue la liste et on la votera par la suite. Pour ce qui concerne les représentants du personnel BIATSS, j'ai reçu la candidature de Vanessa Vaizant. Et enfin, pour les étudiants, Je n'ai pas, à ce jour, de candidature.

M. Sabatier.- Je serai candidat, Antoine Sabatier avec Robinson Daoust.

M. Tizio.- Très bien. Y a-t-il dans les différents corps que je viens de citer, d'autres candidatures ? S'il n'y en a pas, je vous propose un vote bloqué sur l'ensemble des candidatures, si vous en êtes d'accord. Je vous rappelle les différentes personnalités. Pour les enseignants, enseignants-chercheurs, Laurent Gautier, Régis Gougeon, Sidi Mohamed Senouci, Frédéric Debeaufort, Bénédicte Poulin-Charonnat, Marc Maynadié. Personnel BIATSS, Vanessa Vaizant et pour les étudiants, Antoine Sabatier et Robinson Daoust. Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? 5. Qui s'oppose ?

27 voix pour, 5 abstentions

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous en avons terminé avec les questions statutaires. On va passer aux questions financières, à savoir l'approbation du compte financier 2025. Cette présentation va se dérouler en trois temps. Un premier temps où interviendront les commissaires aux comptes, un second temps où interviendra Ludovic Richard, agent comptable de l'établissement, et puis un troisième temps où la parole sera donnée à Fabrice Hervé, vice-président aux finances, investissements et pilotage. Ludovic, vous allez être le chef d'orchestre de cette présentation.

V – Questions financières - Compte financier de l'exercice 2025

M. Richard.- Bonjour à tous. Nous allons laisser la parole à Marine du cabinet Deloitte au niveau des commissaires aux comptes.

Mme de Cambronne.- Bonjour à tous. Je vais en effet vous faire une courte présentation sur les travaux que nous avons effectués et les conclusions que nous avons apportées par la signature, notamment, de notre rapport ce matin. Je représente aujourd'hui Loïc Muller, associé signataire, qui n'a malheureusement pas pu être présent, compte tenu du fait que cette semaine est assez dense en conseils d'administration auprès de diverses universités. D'abord pour vous faire une courte présentation de notre mission, la certification des comptes, bref rappel sur ses objectifs. Son périmètre ne couvre que la comptabilité générale, la comptabilité patrimoniale, à l'exclusion de la comptabilité budgétaire. Notre rapport se rapportera donc aux chiffres qui vous seront présentés par Monsieur Richard tout à l'heure. L'objectif, c'est bien sûr de vous délivrer un audit sur les comptes par rapport au référentiel comptable applicable aux établissements publics nationaux, pour, in fine, vous apporter une assurance raisonnable sur la régularité et la sincérité des comptes, notamment par rapport à des seuils que nous fixons. Nous ne regardons pas l'intégralité des opérations, bien sûr, mais nous vous assurons que compte tenu d'un seuil de matérialité que nous fixons, les comptes sont sincères, fidèles et réguliers par rapport au référentiel comptable applicable. Dans quel cadre nous effectuons nos rapports ? Nous réalisons notre audit compte tenu des normes d'exercice professionnel et de la méthodologie de notre cabinet. Et bien sûr, nous nous

référons au recueil des normes comptables des établissements publics. Notre rapport est un rapport de certification qui peut comporter des réserves si nous ne sommes pas d'accord sur certaines parties des comptes, qui peut aussi être une impossibilité de certifier ou même un refus de certifier. Il y a plusieurs possibilités dans l'expression de ce rapport, et j'anticipe un peu sur la conclusion, à l'université de Bourgogne, le rapport de certification est sans réserve depuis quelques années. Bien sûr, nous avons des règles d'indépendance par rapport aux entités ou aux établissements que nous vérifions et auxquelles nous ne pouvons évidemment pas déroger. Comment fait-on concrètement notre audit ? Chaque année, on actualise évidemment notre connaissance de l'organisation, des processus, des faits marquants de l'exercice pour recenser et mettre à jour notre évaluation des risques d'audit. Pourquoi on fait ça ? Pour adapter notre approche en fonction de ce qu'on aura appris sur les différents événements marquants de l'exercice et sur des risques qui auraient pu apparaître sur l'année. Sur les comptes finaux, on réalise des tests de cohérence et des tests de sondage pour couvrir les risques d'audit qu'on aura identifiés dans une première partie d'intervention. Le calendrier cette année a été le suivant, nous avons tenu une réunion de lancement le 24 novembre, nous avons effectué nos travaux sur le contrôle interne qui s'est focalisé cette année sur les recettes d'apprentissage et de formation continue durant les semaines du 8 et du 15 décembre, durant lesquelles nous avons également fait des travaux de pré-final, ce qu'on appelle les travaux de pré-final, donc l'identification, comme je le disais tout à l'heure, des faits marquants de l'exercice et des premiers tests que nous pouvons effectuer sur des comptes intermédiaires. Nous sommes réintervenus physiquement à l'université la semaine du 2 février 2026, lors de laquelle nous avons effectué tous nos tests de sondage et les différentes investigations auprès de l'agence comptable. Nous avons émis, je le disais tout à l'heure, notre rapport sur les comptes ce matin avant le conseil d'administration pour leur approbation tout à l'heure. Pour vous donner une idée de ce que nous regardons plus particulièrement, bien sûr nous travaillons sur les éléments de contexte, cette année, la migration sur un nouveau logiciel comptable, SIFAC+ au 1^{er} janvier 2026, donc pas d'impact comptable sur les comptes 2025, néanmoins, ça a mobilisé beaucoup les équipes dès 2025. Nous avons fait un suivi, comme chaque année, des projets immobiliers en cours et de leur mise en service. Nous nous focalisons, lors de notre audit, sur les risques identifiés, qui sont des risques communs à beaucoup d'universités, la reconnaissance des revenus, le respect du principe de séparation des exercices, le risque de contournement des contrôles par la direction et tout ce qui est patrimoine immobilier et financement associé. Nous nous attachons aussi à revoir les zones de jugement et d'estimation dans les comptes, puisque c'est dans ces zones qu'il y a le plus de possibilités d'influer sur les comptes de l'exercice et là-dedans, on compte les passifs sociaux, notamment tout ce qui est heures complémentaires, droits à congés, rappels de paie, les estimations sur les charges à payer et sur la dépréciation pour les créances douteuses. Et bien sûr, chaque année, nous tenons compte des évolutions réglementaires. Cette année, pas d'évolution majeure, le référentiel comptable est stable par rapport à l'année dernière.

En conclusion, tous ces travaux étant réalisés, nous avons émis notre opinion ce matin, C'est une opinion qui est une certification des comptes sans réserve et sans observation. Pour rappel, l'année dernière, nous avons fait une observation sur la régularisation des charges à payer qui avait eu lieu au titre des exercices antérieurs dans les comptes 2024. Cette année, compte tenu du faible impact de cette régularisation, il y en a aussi une, mais l'impact est plus modéré, nous ne faisons pas d'observation, s'agissant d'une simple correction d'erreur.

Je vous remercie pour votre attention.

M. Tizio.- Merci beaucoup pour ce rapport complet. Ludovic, vous voulez enchaîner ?

M. Richard.- Merci Marine pour cette présentation de vos travaux. La partie du comptable, je vais m'attacher à vous présenter la situation patrimoniale. Donc bilan, compte de résultat et grands agrégats comptables. En introduction, le point d'atterrissage déjà, un résultat comptable déficitaire de 1,78 M€ cette année, une trésorerie à quasiment 62 M€ mais qui enregistre une baisse par rapport à l'année dernière et surtout un fonds de roulement à 55 M€, en forte baisse par rapport à celui de l'année dernière.

Quelques éléments de contexte, comme le rappelait Marine, les comptes sont soumis à certification depuis 2010. Depuis 2015, nous sommes certifiés sans réserves. 2015-2016, deux exercices déficitaires qui ont entraîné un plan de retour à l'équilibre financier. 2017, c'était également le premier exercice en GBCP. 2020 la crise sanitaire et 2025, création de l'EPE, ce sont les premiers comptes de l'Université de Bourgogne Europe. Au niveau des faits marquants de l'exercice, toujours cette année, des mises en service d'opérations immobilières importantes, 9,5 M€, avec quelques sorties partielles qui correspondent aux travaux de réhabilitation, on sort comptablement la partie soumise à rénovation. Pour les plus importantes, nous avons la rénovation énergétique du bâtiment Mesures physiques, la reconstruction des serres, la construction de la plateforme Calhipso et la rénovation des menuiseries du bâtiment du bloc central de l'IUT de Dijon. Les travaux immobiliers, on a une hausse cette année des travaux en cours à la clôture, on passe de 7,3 M€ à 10 M€ cette année. Pour la plupart c'est l'extension du data center toujours en cours, on attend une mise en

service cette année, la rénovation énergétique de l'éclairage qui concerne plusieurs bâtiments de l'université et également le début du B4 pour 1 M€. Comme l'a rappelé Marine, l'année dernière, nous avons eu une observation sur une correction du bilan d'entrée. Cette année, nous avons aussi réalisé une opération sur le bilan d'entrée pour 473 000€. Ça correspondait à des refacturations par le CHU de salaires mis à disposition du MDPCS qui dataient de 2019, pour garder en fait un impact sur le résultat uniquement des opérations de 2025, des charges 2025, ça va corriger notre balance d'entrée pour les charges de 2019 à 2024 qui n'avaient pas été comptabilisées antérieurement. Le PPP, comme tous les ans, il faut faire un petit point sur le partenariat public-privé, donc partenariat signé avec la société Prisma 21 pour quatre ouvrages, pour une durée de 25 ans, nous sommes engagés jusqu'en 2040. Pour rappel, il y a un financement par l'État de la partie dettes, intérêts et gros entretien réparations. La partie charge d'exploitation, maintenance et gestion reste à la charge de l'université. Cette année, nous avons eu au niveau des dépenses, 1,8 M€ de dépenses et nous avons reçu en financement de la part de l'État quasiment 1,5 M€.

Le résultat 2025, comme je vous le disais, est en forte baisse. Nous le pressentions l'année dernière, et nous arrivons à un déficit de 1,78 M€ cette année. On suit vraiment cette tendance depuis 2020. Ce résultat déficitaire s'explique par une hausse des charges beaucoup plus importante que la hausse des produits : 9 M€ pour la partie personnel, 4 M€ pour la partie fonctionnement, et une petite partie pour tout ce qui est amortissements et dotations provisions. Sur la partie des produits, nous enregistrons une hausse de la SCSP, des subventions, des ressources de la CVEC, mais hélas insuffisantes par rapport à la hausse de nos charges. Pour les hausses de charges, qui représentent la plus grande partie pour des charges de personnel, on a quasiment en équivalence la hausse des salaires et la hausse des charges sociales. Pour le fonctionnement, on a une baisse des fluides cette année qui a permis de réaliser plus d'entretien et de maintenance et on a une forte hausse des autres charges de gestion courante. On le verra, elle est compensée par des produits, ça correspond à des opérations que nous avons reçues de la COMUE sur les bourses Quanteem mais qui sont compensées en produits, et également des bourses Erasmus. En 2024, on a changé notre comptabilisation des bourses Quanteem, on les a intégrées budgétairement, elles sont entièrement compensées au niveau du résultat, donc n'impactent pas le résultat. Au niveau des produits en hausse, donc une hausse des subventions apportées par la SCSP et également des subventions européennes. Après une stabilisation, on avait quasiment même connu une légère baisse entre 2023 et 2024 de la SCSP, là, on a une hausse de la SCSP, mais qui en grande partie vient pour compenser de nouvelles charges, notamment le CAS Pensions. Sur les autres subventions, on voit une forte hausse des subventions de l'Union européenne, qui correspondent aux charges dont je vous ai parlé tout à l'heure, la perception de bourses Quanteem et également pour les bourses Erasmus. C'est pour ça qu'on a un gap assez important. Ce sont des nouvelles subventions, mais entièrement dépensées pour des projets. On a une hausse sur nos autres produits d'exploitation. Sur la formation-apprentissage, toujours une hausse, moindre que les années passées, mais toujours une hausse, sur les droits d'inscription, sur la CVEC et les autres produits de gestion. On voit qu'on a toujours dans nos autres produits d'exploitation une part très importante sur la formation et l'apprentissage, 44 % de nos ressources autres produits d'exploitation correspondent à de la formation-apprentissage. Au niveau des provisions et dépréciations, tous les ans, nous constatons une provision pour compte épargne-temps qui correspond en fait à l'alimentation des comptes épargne-temps au sein de l'établissement. Plus le nombre de jours épargnés augmente, plus la provision est importante. On a une stabilisation de nos dépréciations des créances clients. Et enfin, la dépréciation des titres de participation correspond à la dépréciation des titres que nous détenons au sein de la SATT. Cette année, nous avons une baisse de notre capacité d'autofinancement. Elle avait stagné entre 2023 et 2024 mais elle repart à la baisse sur 2025. Cette baisse a un impact important sur notre fonds de roulement. En comparaison, l'évolution entre 2024 et 2025, nous avons une CAF à 6,5 M€ l'année dernière qui nous avait permis, au vu des emplois de l'année, de ne prélever sur notre fonds de roulement que 80 000€. Cette année, nous avons beaucoup plus d'emplois, d'acquisitions d'immobilisations. On utilise les ressources de l'exercice, donc les financements externes de l'actif, la CAF en diminution, ce qui nous a contraint à prélever plus de 9 M€ sur notre fonds de roulement cette année. Notre besoin en fonds de roulement est en forte baisse par rapport à l'année dernière puisque nous avons même un besoin en fonds de roulement négatif cette année. Cette baisse importante est portée par la diminution des créances publiques et des clients non publics. Notamment, nous avons eu une facturation assez tardive du CFA du Sup sur 2024, l'encaissement n'a eu lieu que sur 2025. Cette année, nous n'avons pas eu ce décalage, ça explique une grosse baisse de notre créance sur les clients non publics. Et corrélativement, on a aussi une augmentation des dettes sur opérations pour compte de tiers d'1,4 M€ et sur des autres dettes qui sont aussi des opérations pour compte de tiers, mais comptabilisées différemment, de 2,4 M€. Ce sont des sommes que nous avons perçues, mais qu'il va falloir redistribuer. Mais mécaniquement, ça a un impact favorable sur notre trésorerie fléchée, sachant qu'au final, il va falloir les décaisser très rapidement. On a une baisse importante de notre fonds de roulement, mais on a aussi une baisse importante de notre besoin en fonds de roulement, ce qui fait qu'on a un faible impact sur notre trésorerie. Nous avons une baisse de 896 000€ cette année en trésorerie.

Le bilan, donc une présentation un peu synthétique du bilan que vous avez en annexe. L'essentiel de notre bilan au niveau de l'actif, ce sont des actifs immobiliers, dont une grande partie des actifs immobiliers qui nous sont affectés par l'État. Notre actif circulant composé à 71 % de créances publiques, c'est bien d'avoir des créances publiques puisqu'on sait qu'on va être payé au final. C'est quand même une bonne chose, c'est un actif qui est vraiment valorisé, sur lequel on ne supportera pas de perte. Et au niveau des capitaux propres, 43 % correspondent au financement de l'actif par l'État et 41 % pour nos réserves et notre report à nouveau. Au niveau de nos investissements, cette année, on a une hausse de nos investissements par rapport à 2024. On repart un petit peu à la hausse, portée notamment par le data center et par les autres projets immobiliers qui commencent à arriver en phase d'étude. Enfin, je voulais vous refaire une petite présentation, c'est un peu l'analyse prospective du résultat. On voit quand même que depuis 2020, on a une tendance qui est fortement baissière. On avait une hausse suite au PREF et une forte dégradation depuis 2020. Et un petit focus sur le taux de rigidité fortement surveillé, mais je pense que Fabrice y reviendra aussi également. D'affichage, on a une stagnation. Je vous ai parlé de projets, donc les bourses Erasmus et Quanteem notamment, mais également un versement du COMP, qui ont augmenté nos produits encaissables, et sans ces projets-là, nous aurions eu un taux de rigidité en nette hausse et qui suivait en fait cette dégradation que l'on observe depuis quelques années. Donc ça, c'était vraiment pour vous montrer que le changement de comptabilisation a un effet d'aubaine cette année, mais que tendanciellement, on va reprendre cette tendance haussière sur les années suivantes.

Merci pour votre attention, si vous avez des questions ?

M. Tizio.- Merci, Ludovic. Fabrice Hervé, vice-président finances, je te laisse la parole.

M. Hervé.- Je reviens sur le compte financier, du point de vue ordonnateur.

En premier point, l'évolution des emplois, donc les ETPT, globalement, ce qu'on constate en synthèse, c'est une amélioration de notre exécution, mais ce qui n'est pas très compliqué puisque en 2023 on a changé les modes de comptabilisation et le nombre d'emplois votés, donc de fait, on améliore le taux d'exécution, grosse exécution sur le plafond 1, en amélioration nette aussi sur le plafond 2, avec des explications qui tiennent à des corrections aux campagnes d'emploi et à des recrutements sur contrat de recherche. Ce n'est rien de bien sensationnel. De toute façon, ce qui compte, ce sont les euros et non les ETPT, puisque ce sont les euros qui nous bloquent et non les emplois sur plafond, puisqu'on peut revoter des hausses de plafonds potentielles. Je reviens maintenant à l'analyse budgétaire, donc le tableau 2 avec les autorisations d'engagement et crédits de paiement face aux recettes. Les dépenses de masse salariale augmentent de manière nette, on passe en quelques années de 190 M€ à 230 M€, c'est +40 M€, ce qui n'est absolument pas négligeable. Autre point à noter, l'amélioration de nos taux d'exécution. On est à 98,6 %, c'est stable, enfin on a des taux similaires à ce qu'on avait l'an passé, c'est des exécutions par rapport au BR2 donc c'est heureux qu'elles soient élevées mais néanmoins on avait des décalages plus importants dans le passé, on était à 95,7 % en 2020, donc de fait, quand bien même on sait qu'en prévision on n'est pas extrêmement bon, il apparaît qu'au terme du BR2, on n'est quand même pas si mauvais. Mais néanmoins, reste de l'amélioration, la prévision de notre taux de rigidité au budget initial, elle n'est pas du tout en phase avec ce qu'on peut avoir là en compte financier, on est à 81,66 et au budget initial on est à 88 ce qui fait 7 points, 1 point étant à 2,8 M€. Conclusion, il y a un écart sensible mais c'est pour vous dire qu'on s'améliore et il y a eu une démarche d'amélioration continue qui a été déployée par les acteurs financiers dans l'établissement avec l'impulsion du central. On observe par rapport à l'an passé, une hausse des dépenses de masse salariale de 8,34 M€ qui est composée d'un certain nombre d'éléments. Ce qu'on retiendra, c'est toujours le même, le GVT qui reste élevé même s'il est en légère diminution par rapport à l'an passé, on est quand même à 1,4 M€, l'an passé on était à 1,8 mais c'est toujours le même qui est présent, qui est non compensé et qui se cumule au fil des ans et qui grève l'équilibre financier de l'établissement. Et puis CAS Pensions, c'est toujours le même pour la deuxième fois, mais qui est compensé presque complètement, une fois de plus presque complètement, comme bien souvent, 3,5 M€ de CAS Pensions avec une compensation où il manque un peu, donc à 3,38 M€. Rien de particulier, si ce n'est que quoi qu'il en soit, c'est l'établissement qui finance et le GVT et les coûts de CAS Pensions qui ne sont pas financés par l'État. On va avoir les mêmes questions avec la protection sociale complémentaire qui arrive, je crois que l'État s'est engagé à financer entre 75 et 120%. Alors 120% c'est une subvention déguisée, on n'a pas la règle qui va nous dire de 75 à 120. L'idée c'est d'aider les pauvres, si j'ai bien compris, les établissements les plus en difficulté auront des compensations plus importantes que 75 %. Néanmoins, on n'en sait toujours rien, on n'a pas de notification à cette date, si ce n'est une notification qu'on avait eue en service voté qui était très restreinte et qui était un quart de notre budget et il manquait un certain nombre de lignes. Donc, on verra ce que tout cela donne en avril-mai quand on aura une prochaine notification pour l'année 2026. Il n'en est pas moins qu'on aura toujours un GVT. Il n'y a pas besoin de notification pour savoir qu'on aura un GVT. Donc ça ce sont les principaux montants. Juste un point d'attention, il y a une hausse importante des heures

complémentaires. C'est un signal faible pour le moment mais qui est une piste à creuser ou en tout cas qui est en arrière-plan dans notre équilibre financier. Il y a quand même une hausse notable par rapport au nombre d'heures dans l'établissement, au total on est à 500 000 heures ETD donc +13 000 heures quasiment, c'est pas ça qui semble particulièrement significatif, néanmoins, ça interroge sur la maîtrise de notre offre de formation. On a eu une démarche de mise en place depuis longtemps de comptabilité analytique de la part de l'État pour mesurer ce qu'on fait dans les établissements. Il y a eu une grosse vague de mesures qui a été effectuée en 2025, ça s'appelle P2CA, le CA devant vouloir dire comptabilité analytique. On a une grosse vague de mesures et on a des indicateurs qui vont dans le sens que l'Université Bourgogne Europe a des H/E élevées. C'est factuel par rapport à ce qu'on peut avoir tant au niveau national que régional, que avec des établissements comparables. Donc c'est un point de discussion et on sait que la difficulté qu'on va potentiellement avoir, ça a été évoqué par Ludovic avec un retraitement du taux de rigidité, se situe pour le moment principalement au niveau de ce taux. On n'a pas de difficulté dans le décret financier à prévoir pour le moment avec fonds de roulement en nombre de jours et trésorerie en nombre de jours. On a encore du fonds de roulement et de la trésorerie, ce n'est pas le cas de tous les établissements mais nous on n'a pas de problème de ce côté-là. On a de l'argent pour tenir un peu, en gros, si on résume de manière grossière. Mais le taux de rigidité est amené à bouger. Alors à quel horizon ? Si on a encore de l'aubaine comptable, il est possible qu'on ait de l'aubaine comptable chaque année. Par exemple, on a un COMP qui est en cours, si finalement le COMP n'est pas complètement déployé avec les dépenses prévues, de manière telle qu'il atteint les objectifs, c'est bien son objectif, on aura des encaissements et pas forcément beaucoup de masse salariale. Mais il est possible aussi qu'on ait une baisse notable des flux liés à l'apprentissage, ce qu'on a observé cette année pour deux composantes, il y a une composante qui est à - 300 000 et une autre à - 900 000, ce n'est pas négligeable. Et viennent d'être publiées les aides à l'embauche pour les niveaux + 3, + 5, on a des aides à l'embauche qui diminuent significativement. On a quand même une incertitude là-dessus, ça veut dire qu'il y a des mesures derrière, c'est soit on augmente les produits, ce que nous conseillera l'État bien évidemment, mais on ne fait pas de la magie à faire rentrer des millions d'euros soudainement dans un établissement, ça reste bien compliqué, sachant que le gros de nos ressources propres, on le verra un peu plus loin, c'est l'apprentissage. Et donc ça veut dire que si on veut maîtriser la masse salariale, l'offre de formation est en arrière-plan puisqu'on déploie des heures pour faire de la formation et donc on a une offre qui est importante, ça fait des années que c'est larvé et que l'État nous indique que notre offre est peut-être importante, il s'avère que maintenant l'État a accès aux données donc il observe ce qu'on fait et il peut nous dire que notre offre est importante. Habilement, l'État en déduit qu'on est avec une offre de formation en H/E, en tout cas, qui est un indicateur qui se discute, mais c'est celui qui a le mérite d'être disponible et qui n'est pas dépendant de la subvention pour charges de service public puisque ce n'est pas en euros par étudiant, montre qu'il semblerait que notre offre est importante. Donc c'est en arrière-plan, mais c'est important d'en avoir conscience. Il y a des établissements, on a vu passer des dépêches AEF, qui réduisent significativement leur offre de formation à hauteur de 10, 20% récemment, c'est des établissements qui sont en difficultés financières. Je crois que Picardie Jules Verne, il n'y a pas si longtemps, je crois, ça devait être 20% du nombre d'heures qui a été amputé. Je reviendrai sur ce point plus loin, mais c'est un point à voir en arrière-plan. Là, pour le moment au compte financier, tout va bien, mais néanmoins, on a des signaux que peut-être on pourra avoir des moyens de contrôler la situation. Donc voilà pour cette partie dépenses de masse salariale qui est la plus importante dans l'établissement.

Si l'on en vient aux dépenses de fonctionnement, on a une nette hausse cette année, on est à 44 M€ quasiment pour 40 M€ l'année dernière en budgétaire. On a une nette hausse du taux d'exécution, ce qui est une bonne nouvelle d'un côté, d'un autre, ça veut dire qu'on dépense. On avait prévu comme d'habitude trop mais moins dans le trop, on avait budgété 49 M€ à la place de 50,5 et on a plus exécuté. Donc d'un autre côté, c'est une dépense budgétaire supplémentaire. Alors ça s'explique par un certain nombre de choses et notamment si on a une baisse notable des dépenses d'électricité puisqu'on gagne 1,6 M€ d'un côté, on a quand même des opérations de maintenance de l'autre qui sont réalisées, dont certaines devraient être ponctuelles et le pôle patrimoine a saisi l'opportunité de baisse d'électricité pour mobiliser des crédits pour faire de la maintenance. C'est une plutôt saine idée que de se dire qu'on a un chauffage qui va fonctionner quand même relativement bien, qu'on n'a pas des fuites partout et qu'on a des sorbonnes par exemple, j'aurais pu mettre trois petits points, il y a d'autres dépenses, mais on a des sorbonnes qui fonctionnent, ce qui évite que les gens s'intoxiquent. C'est une saine idée. Si on regarde trois ans en arrière, 23, 24 et cette année, on a des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 40 M€, il n'y a pas de raison que ça saute soudainement, modulo des choses complètement imprévisibles, en l'occurrence les hausses du tarif du gaz qui sont en cours, les hausses du tarif du pétrole qui sont en cours, ça a rebaisé un petit peu avec les annonces de Trump, mais là-dessus on n'aura aucune maîtrise, c'est des phénomènes macrofinanciers. Sur l'électricité puisqu'on a encore des réacteurs nucléaires, on peut penser que l'électricité ne devrait pas sauter, mais ça reste à voir. Mais c'est des choses qui échappent à notre maîtrise et qui vont faire qu'on va avoir des consommables plus chers et que potentiellement le gaz va coûter plus cher, mais ça on verra bien.

C'est des choses qui nous échappent complètement, mais on a du fonds de roulement pour tenir, ça ne va pas venir dégrader notre indicateur de taux de rigidité. Par ailleurs, dernier point, point notable, on a une amélioration du taux d'exécution parce qu'on a eu de la reprogrammation qui a été effectuée au titre du BR2 et parce qu'on a eu de l'ajustement de nos enveloppes en central qui a été réalisé. On avance de plus en plus en ce sens, ce n'est pas facile, ça se fait dans la difficulté. Au BR1, on va tenter de refaire la même chose pour essayer d'améliorer la qualité de prévision, mais tant qu'on n'a pas bougé notre structure budgétaire, on ne fera pas de miracle mais on a quand même bien avancé.

Concernant les investissements, on a un taux d'exécution qui est élevé, qui est le plus élevé qu'on ait eu depuis un certain nombre d'années. Ça a été détaillé tout à l'heure par Ludovic, ces investissements sur la partie comptable, c'est plutôt bon signe, l'établissement a encore des marges de manœuvre pour investir sur notamment du matériel scientifique et d'infrastructure informatique, donc c'est tout à fait bon signe. Pas grand chose à dire, si ce n'est que espérons qu'on puisse poursuivre, mais on va voir que la CAF s'interpose dans le discours. Pour l'instant, on a une capacité d'autofinancement positive, mais c'est un point d'attention.

Si on en vient aux recettes, elles sont elles aussi en hausse. On est à 291 M€ versus 278 M€ l'an passé, un écart entre les prévisions et la réalisation qui est relativement faible, une exécution qui devrait pouvoir être potentiellement améliorée, le mieux étant de faire rentrer toutes les recettes. Focus sur les recettes SCSP, on constate qu'on a une moindre dépendance par rapport à l'État, toutes proportions gardées, on est bien d'accord, quand on a plus des trois quarts du budget qui vient de l'État, on peut parler de moindre dépendance, mais on était à 84% on passe à 77%. C'est déjà ça, mais ça peut bouger vite dès lors que nos recettes d'apprentissage vont disparaître. Donc quelque part, c'est une moindre dépendance, c'est un effet d'aubaine de décision de notre président de la République de favoriser l'apprentissage, d'atteindre un million d'apprentis. Et au fond, peut-être qu'il l'avait pensé au début, mais je ne sais pas s'il avait ce plan-là de se dire "je vais financer aussi les universités par ce moyen-là de manière déguisée", je n'en sais rien, mais en tout cas, de fait, on a une moindre dépendance à la SCSP, mais c'est parce que les recettes d'apprentissage viennent combler les manques et le manque de financement du GVT notamment. Si on compare notre SCSP par rapport aux dépenses de masse salariale, la subvention pour charges ne couvre même plus les dépenses de masse salariale totales, plafond 1 + plafond 2, on est à 97% quand en 2020 on était à 105%, ça montre que c'est en train de glisser. Mais ce qui est logique puisqu'il y a eu du CAS Pensions, de la LPR, tout un tas de choses qui viennent augmenter les dépenses de masse salariale et tout n'a pas été complètement compensé. Donc on a des dépenses de masse salariale en hausse, un fonctionnement qui est globalement assez stable. Si on regarde le détail maintenant, vous avez les autres financements de l'État, la fiscalité affectée aux financements publics, ressources propres. Le détail figure dans la note ordonnateur. L'enjeu, ce n'est pas d'être dans le détail, c'est de se dire qu'on a des choses qui bougent, autres financements de l'État, il y a des choses qui bougent dans le temps, c'est compliqué à prévoir. Ça dépend de la dynamique dans l'établissement, des possibilités d'émargement sur différents types de financement. Donc très clairement, ce n'est pas simple à prévoir et c'est une agrégation de plein de petites choses. C'est la même chose avec les autres financements publics où là apparaissent les financements par exemple régionaux, ça peut bouger d'une année à l'autre parce que les candidatures ne sont pas forcément toujours les mêmes donc c'est relativement compliqué à prévoir. La fiscalité affectée est assez stable, ça dépend du nombre d'étudiants qui est en très légère hausse mais on a une très légère baisse sur la fiscalité affectée mais globalement ce n'est pas une difficulté et de toute façon ce n'est pas une source de financement majeure pour l'établissement. Et on a la partie ressources propres qui est en hausse, elle varie beaucoup parce qu'on est en budgétaire et que là on a quand même un problème sur cet aspect. Ça a été évoqué tout à l'heure. Il y a de la variation dans le temps parce qu'il y a eu des décalages de versements avec le CFA Sup et ce n'est vraiment pas des décalages anecdotiques, c'est 8,5 M€ de versements en moyenne du CFA Sup, en budgétaire, sur les cinq dernières années. Cette année, c'est 13,3 M€, l'année dernière, c'était 3,8 M€. Ça fait un écart sensible, ce qui fait que ça fait bouger nos ressources propres. Donc ça ne veut pas dire qu'on est sauvé soudainement, on a plein de ressources propres. Sur cette question-là, on a mis en place une procédure et un fonctionnement entre l'UBE et le CFA Sup qui vient fluidifier vraiment les perceptions de flux. On a modifié la manière dont on fait les appels de fonds, donc on peut s'attendre à ce que ce soit moins heurté. Mais c'est non négligeable, ça fait bouger nos ressources. Et si on prend juste le seul apprentissage, c'est un peu plus des 2/3 de nos ressources propres. Et si on prend apprentissage, droits d'inscription et contribution unique pour la formation professionnelle et l'apprentissage, c'est presque 90% de nos ressources propres. Donc si on veut extraire des ressources, probablement qu'on va nous dire qu'il faut les diversifier, au niveau de l'État. Reste à voir comment on va diversifier quand on voit qu'on a 90% qui viennent globalement soit de droits nationaux, soit de taxes, de taxes gérées par l'État quand c'est l'apprentissage. C'est une vraie question. Donc on a une grosse part de nos autres recettes qui sont les ressources propres et la plus grosse part de celles-ci, c'est l'apprentissage. Donc ça fait écho au propos de tout à l'heure sur la partie offre de formation. Il y a des questions qu'il faudra qu'on se pose parce qu'à un

moment donné, on a financé beaucoup par ressources propres, ça a été un réflexe, un fonctionnement de notre établissement qui est un héritage du passé où on a laissé beaucoup de ressources propres en composantes. Là, je suis content de dire qu'on ne va plus les laisser en composantes mais néanmoins, à un moment donné, ça va avoir ses limites ces ressources en composantes parce que lorsqu'elles baissent et que les composantes ont choisi de développer des diplômes, s'il n'y a plus d'argent, ce n'est pas la composante qui paye c'est l'établissement et donc ce sera sa trésorerie in fine.

Sur l'équilibre financier, on a un solde budgétaire déficitaire d'un peu plus de 4 M€ et on prélève à peine 1 M€ sur la trésorerie du fait cette année d'un décalage sur les opérations non budgétaires qui sont excédentaires et qui viennent un peu sauver le prélèvement sur la trésorerie. Mais ce n'est que pur artifice, comme le disait Ludovic tout à l'heure. Les indicateurs qui sont regardés sont stables, les restes à payer qui sont les autorisations d'engagement consommées mais non soldées, pour lesquelles on n'a pas eu de paiement, globalement, on a des choses assez stables, que ce soit avec le partenariat public-privé ou hors partenariat public-privé. Notre solde budgétaire est négatif parce qu'on a des dépenses en hausse à hauteur de 19 M€ et des recettes en hausse de seulement 13 M€, une baisse globale de 5,9 M€ de ce solde par rapport à l'année dernière et donc pour atteindre un niveau négatif de - 4,2 M€. Si on en vient à la comptabilité, on a un résultat comptable déficitaire de 1,8 M€, il y a un certain nombre d'explications. C'est principalement des hausses de charges de personnel, de maintenance et d'autres charges de gestion qui sont corollaires de produits, si on a en charges, on a aussi en produits puisque Erasmus, Quanteem, ce sont des produits reçus pour être versés dans la partie autres subventions. Mais on a un équilibre comptable qui, comme d'habitude, est très dépendant de notre SCSP et évidemment des ressources propres. On le voit en comptable, sur les ressources propres, l'apprentissage ne fait pas de miracle et n'augmente pas comme en budgétaire. Il augmente un peu, mais pas tant que ça, de 700 000€ quand on a une baisse de la formation continue de 500 000€. Donc globalement, on a eu une progression qui a été exponentielle sur l'apprentissage, là, on va commencer à ne plus être en exponentielle et à plafonner de toute façon. On ne va pas tout ouvrir, ce n'est pas l'objet de l'université que d'ouvrir toutes ces formations selon ce rythme de formation.

Sur les graphiques du document que vous avez eu, on voit un parallèle d'évolution entre le résultat net comptable et la capacité d'autofinancement. Donc si on reprend le résultat net comptable, c'est de la comptabilité, c'est influencé par des éléments comptables qui n'existent pas, qui sont des pures fictions mais qui sont là, les commissaires aux comptes ont certifié nos comptes donc je ne suis pas en train de vous dire qu'on trafique les comptes, c'est pas ça du tout mais il y a des éléments comptables qui n'existent pas comme les dotations aux amortissements, c'est comme si on faisait une dépense pour acheter dans le futur, on va dire ça comme ça, là pour enregistrer une dépréciation irréversible de nos immobilisations, mais ce n'est pas de l'argent dépensé. Là on est dans le négatif, on est à - 1,8 M€, il y a très peu d'établissements qui sont en positif, quasiment toutes les universités sont en négatif d'un point de vue comptable. D'un point de vue non comptable et d'argent potentiellement dégagé, c'est ce qui a été évoqué par Ludovic, l'UBE est encore dans le positif, on est à 4,3 M€, pour autant, ce n'est pas bon signe puisque le résultat ne va pas aller en s'améliorant puisque notre GVT ne va pas être compensé donc il va toujours être là l'année prochaine puisqu'on a une dynamique d'emploi qui est là et puis la CAF devrait suivre le parallèle et diminuer jusqu'à un moment où elle va finir par être négative et là il faudra qu'on puise dans notre trésorerie pour pouvoir tenir, autrement dit on ne pourra plus investir. Ce qu'on va voir avec ces indicateurs de synthèse que sont fonds de roulement, besoins en fonds de roulement et trésorerie, on a un décalage entre fonds de roulement et trésorerie qui tient à un effet conjoncturel sur notre besoin en fonds de roulement. Il y a vraiment un décalage par rapport à d'habitude. Le besoin en fonds de roulement qui est en fait un dégagement de fonds de roulement parce qu'il est négatif de 6 M€, ça ne va pas revenir tous les ans entre l'argent du CFA Sup et le projet DECADOCS par exemple, où on fait de l'avance de trésorerie. Ça veut dire que notre trésorerie, si en apparence elle est à 62 M€, en fait, on a beaucoup moins, potentiellement, d'argent mobilisable. On tend vers les 55 M€ comme on a une corrélation assez forte habituellement entre fonds de roulement et trésorerie. Notre fonds de roulement mobilisable est en baisse, il est à 27 M€. Donc une fois qu'on a pris notre fonds de roulement constaté, qu'on enlève les provisions pour passifs sociaux, nos dépenses de fonctionnement, nos dépenses salariales à titre prudentiel, il nous reste 27 M€ et reste maintenant à voir comment il est mobilisé. Vous allez voter ce fonds de roulement mobilisable et mobilisé. Et les dépenses d'investissement à venir, globalement, la plupart des dépenses sont des dépenses soit de patrimoine, soit d'infrastructure informatique. Donc c'est soit pour se maintenir, soit pour entretenir, de mémoire, on a toujours l'étanchéité des toitures, on prévoit 2 M€. Si on fait ça, c'est parce que ça fuit à plein d'endroits évidemment, et donc on est en train de le faire peu à peu. Donc il y a un peu de projets, mais il y a quand même beaucoup de choses où on est sur du maintien. Alors évidemment, augmentation de la puissance de calcul ou extension de la petite crèche, là c'est du projet, mais globalement nos marges se resserrent. Il nous reste à la fin 13,25 M€.

Conclusion. En ce qui concerne nos critères du décret financier, 73 jours pour le fonds de roulement avec un seuil à 15 jours, 80 jours pour la trésorerie avec un seuil à 30 jours. Si on prend les données des

années précédentes, on a une baisse tendancielle importante sur fonds de roulement et trésorerie. On est passé à 73 jours quand en 22 on était à 111 jours, c'est notable, c'est quand même pas mal 40 jours. Idem pour la trésorerie, même si c'est des baisses moindres, on est à 20 jours. Donc là, on est confortable, on est largement au-dessus des seuils. Néanmoins, au regard de l'ancien critère de déclenchement de plan de retour à l'équilibre, on est avec un résultat négatif. Donc quand bien même ça ne vaut plus pour le PREF, c'est un signal de difficulté potentielle. On a les mêmes éléments qu'habituellement, des interrogations multiples au niveau national, tant au niveau du budget de l'État qu'au niveau de la situation des universités. Donc on peut penser que l'État ne fera pas de grand miracle pour les universités dans les années à venir, eu égard à sa situation budgétaire. On a des risques majeurs liés au financement de l'apprentissage qui a été beaucoup investi et le GVT est toujours présent et nous provoque des difficultés financières potentielles. Le taux de rigidité est stable, il est à 81,7. Comme indiqué tout à l'heure, si on le retirait, il serait à 82,6. Alors avec des si, on fait plein de choses. En fait, ce que va constater la tutelle, c'est celui à 81,66 précisément, et donc dire, "parfait, vous êtes dans les clous, pas de conditions de retour à l'équilibre financier, pas de plan de retour à l'équilibre financier". Est-ce une raison pour autant pour se dire, "puisque les indicateurs sont bons, on va dépenser n'importe comment" ? Ça reste à discuter et, globalement, le message est de dire "attention, on sait que les difficultés se profilent". Il n'y a pas besoin d'être grand sorcier pour s'en douter. Il n'y aura pas de choc exogène ou soudainement les millions d'euros arrivent, donc on devrait avoir des difficultés et ces difficultés seront de nature RH, en tout cas sur la masse salariale. On a des comparaisons avec un certain nombre d'universités de taille comparable, des pluridisciplinaires avec santé, sauf une qui doit être Rennes, il leur manque un tout petit truc par rapport à nous, mais des universités qui nous ressemblent et sur les licences, master, ingénieurs, santé, ça bouge. On a les H/E pour l'UBE, comparé à la moyenne de neuf établissements et comparé à la médiane. Donc avec ça, on est capable de faire un recalcul au niveau établissement, au niveau composantes mais ce n'est pas exactement les mêmes comparables, ce sont des comparables qui sont plus larges. Dans les pluri avec santé, Lorraine étant une pluridisciplinaire avec santé, on est comparé à la Lorraine, l'UGA doit avoir de la santé aussi, je suppose, ou Aix-Marseille a de la santé, c'est des établissements deux à trois fois plus gros, quelques établissements, notre sœur et amie de Franche-Comté et puis deux établissements dans la misère, l'UPEC et l'université de Picardie Jules Verne. Ce qu'on voit, c'est que partout on est au-dessus, sauf dans deux domaines, les diplômes d'ingénieur et les diplômes de santé. Si vous regardez notre sœur de l'UMLP, elle n'en est pas au même point et notamment sur la licence, on sait que les écarts en licence sont significatifs, c'est ce qui va avoir un effet multiplicateur le plus important. C'est juste pour vous dire que si on dit que l'offre de formation est importante, on le voit sur les graphiques qui ne sont pas manipulés, qui ont été extraits directement de l'interface de visualisation proposée par l'État. On va recalculer par composante. Pour l'instant, on a fait un travail sur deux composantes. On a vu ce que ça donnait. On a vu deux composantes que je ne citerai pas là parce que ce n'est pas l'objet que de pointer du doigt des composantes, mais il y en a une qui était sur-financée au regard de ces éléments et l'autre qui était sous-financée. De fait, on va faire le travail sur l'ensemble des composantes. Ce à quoi on s'attend, c'est que ce soit à la baisse pour notre établissement et que ça nous permette de commencer à avoir des repères. C'est un repère, on parle de benchmark habituellement, mais néanmoins, ce qu'on voit, c'est qu'on a une offre de formation qui est importante, si on compare par rapport au national, on est élevé. La Franche-Comté est assez élevée aussi sur un certain nombre de niveaux. On aura donc une question qui va se poser sur notre offre de formation à un moment donné, si on veut maintenir un équilibre financier dans l'établissement. Donc le propos, c'est de dire, il y a des infos qui percolent, il n'y a évidemment aucun travail de fond qui est fait et qui sera fait sans avoir sollicité toute la communauté, mais c'est de se dire "tiens, c'est bon à savoir, peut être qu'on peut réfléchir à se serrer la ceinture dans l'avenir" parce qu'il faudra se serrer la ceinture et que manifestement il y a d'autres établissements qui délivrent des diplômes nationaux et se serrent la ceinture et on peut soupçonner que les diplômés de l'UPEC ou de Picardie ne sont pas 100 fois plus au chômage. Si on parle de ce critère qui est discutable mais qui est un critère beaucoup observé, de l'insertion professionnelle, mais peut-être que c'est un secret bien caché que les étudiants de Créteil et de Picardie sont tous au chômage, mais je ne pense pas et donc de fait, ils font avec moins d'heures. Donc ça veut dire qu'il faudra qu'on apprenne à faire avec moins d'heures, d'autres arrivent à le faire, il faudra qu'on le fasse aussi. C'est juste pour avoir ça en tête, c'est le seul moyen de toute façon qu'on aura pour s'en sortir. Et le mois d'heures passera par mois d'heures complémentaires peut-être et mois de postes aussi. Et ça, c'est vraiment de la projection à plusieurs années.

Merci pour votre écoute et à votre disposition pour des questions.

Le Président. - Je vais peut-être conclure rapidement et puis ensuite on entamera le débat avec les administrateurs. D'abord, merci pour les présentations successives, Ludovic, bien sûr, très clair, Fabrice, et puis la représentante des commissaires aux comptes.

Premier point, on n'a aucune réserve depuis 2015, il n'y a même plus d'observations, donc ça signifie que le travail est fait et bien fait. Merci beaucoup aux services comptables, budgétaires, financiers.

C'est non seulement une qualité de travail qui est attestée par un cabinet extérieur, mais en plus c'est la régularité dans la qualité du travail. Donc bravo et merci beaucoup parce que c'est quand même important. Je souligne aussi un deuxième point, c'est l'amélioration de la construction budgétaire. Là aussi, c'est grâce aux efforts collectifs des services, des composantes, des labos, etc., tout le monde joue le jeu. L'exécution budgétaire pour les RH, donc la masse salariale, s'élève à plus de 98 %. Donc ça veut dire que, grosso modo, on n'est pas loin de 100 % de ce qu'on a budgété. Donc ça signifie que ça fonctionne. Sur la partie fonctionnement du budget, c'est moins bon mais on est quand même passé de 74 % de l'exécution budgétaire il y a quelques années à 90 % cette année. Donc on progresse, c'est mieux, tant mieux. Et encore merci à tout le monde. C'est important, parce que normalement, dans la pureté des principes, on devrait atteindre au moins 95 % d'exécution budgétaire sur le fonctionnement pour être au mieux. Donc il y a encore des efforts à fournir, mais l'objectif ce n'est pas d'atteindre les chiffres, c'est d'améliorer le pilotage de l'établissement. C'est vraiment ça qui est important. C'est-à-dire qu'est ce qu'on peut faire, qu'est ce qu'on ne peut pas faire ? Et tant qu'on mobilise trop d'argent, qu'on se dit, "on met tant alors qu'on ne doit dépenser que 90%", c'est quand même 10 %, et en valeur absolue c'est plus que ça, évidemment, qui sont immobilisés et pas déployés pour le fonctionnement de l'établissement. Donc ça, c'est un point important.

Une autre remarque, c'est le résultat comptable. Pour la première fois depuis 2016, il est déficitaire. Ce déficit est contenu, on est à un peu moins de 1,8 M€. Mais c'est l'effet ciseau qu'on annonce depuis cinq ans puisque l'État pratique finalement des dotations budgétaires qui aboutissent peu à peu au siphonnage de notre budget, c'est ce qui se passe puisque vous avez bien compris que les charges augmentent, les recettes augmentent également, mais elles n'augmentent pas autant que les charges. Donc résultat des courses, au bout d'un moment, ça crée une sorte de siphonnage de notre budget. Donc ce résultat comptable baisse très régulièrement depuis 2020, très clairement. Et la raison principale, c'est véritablement l'augmentation de la masse salariale. Alors pourquoi cette masse salariale augmente ? Premier point, le GVT, glissement vieillesse technicité, c'est l'augmentation des salaires liée à la prise d'indice, à l'application tout simplement du statut de fonctionnaire ou éventuellement d'agent contractuel. Ce GVT n'est pas compensé depuis 2019 dans notre établissement. On l'évalue à 16 M€ cumulés. En fait, on aurait dû recevoir, si le GVT était compensé depuis 2019, 16 M€ de plus cette année, soclés. La deuxième chose, c'est ce que j'appelle les mesures Guerini, dont on a entendu parler, sous forme de CAS Pensions, sous forme de revalorisation indiciaire, etc. Ces mesures Guerini sont des mesures sociales, l'augmentation des salaires, personne ne s'en plaint, à titre individuel on est évidemment content. Sur les mesures sociales, c'est pareil, la prise en charge de la mutuelle à partir du 1^{er} mai, etc., tout cela va plutôt dans le bon sens du point de vue de la condition et du statut des personnels de la communauté. Il reste que nous n'avons pas été compensés en totalité de ces mesures Guerini. On estime, modulo les dernières informations qu'on aura à l'issue de l'adoption de la loi de finances pour 2026, à 7 M€, l'écart entre ce que ça pèse sur l'établissement et la manière dont c'est compensé par la dotation de l'État. Donc 7 + 16, ça fait 23, il nous manque 23 M€, grosso modo, qui sont liés aux mesures prises par l'État et qui ne tiennent pas à la gestion budgétaire de l'établissement, que se soit bien clair. Donc, cela dégrade nos indicateurs, cela les a fortement dégradés pour le budget initial 2026, vous le savez. Mais là, on est sur le réalisé, sur ce qui s'est passé en 2025, c'est le compte financier qui vous est soumis aujourd'hui. Donc il fait apparaître finalement une situation pas si dégradée que ça, si on s'en tient aux trois seuils fixés par le décret financier 2024. Les trois seuils fixés par le décret financier 2024, c'est que nous devons avoir au moins 13 jours de trésorerie, on en est à 80. Nous devons avoir au moins 15 jours de fonds de roulement, nous en sommes à 73 jours. Et puis, nous devons avoir un taux de rigidité, c'est-à-dire une masse salariale en proportion de notre budget, un taux de rigidité inférieur à 83 %, on est à 81,66. Donc tout va bien, madame la Marquise, mais n'empêche que nos indicateurs se dégradent. La capacité d'autofinancement n'a jamais été aussi basse depuis 10 ans. On est en déficit. Alors le déficit comptable n'est plus l'indicateur qu'il a été au préalable et qui nous avait plongé en PREF en 2016, 2017. Maintenant, il est neutre, donc on peut cumuler les déficits du moment qu'on a les trois seuils. C'est bon, pas de problème, tout va bien. Moi, je tiens quand même au sérieux ce déficit comptable cette année, il est léger, il ne faut pas le dramatiser par rapport aux 310 M€ de budget, ce n'est pas gigantesque, c'est quand même une tendance qui doit nous alerter parce que cette dégradation va produire, à plus ou moins long terme, des conséquences sur les DOM, sur les heures complémentaires, sur l'offre de formation. Je souligne d'ailleurs qu'on est à +12 600 heures complémentaires, alors que notre offre de formation, normalement, doit être modifiée à budget constant. Donc ça prouve bien qu'il y a un glissement quand même aussi dans notre propre pilotage, mais on en prendra notre part, ça c'est clair. Donc on aura des effets sur les DOM, on aura des effets sur les heures complémentaires, et on aura des effets sur les emplois de l'université, à plus ou moins brève échéance, probablement pour 2027, sinon ça sera après. Ce qui souligne quand même une forme de paradoxe dans la politique menée par l'État, où il décide finalement des mesures sociales qui, immanquablement, se traduiront par une diminution du nombre des emplois in fine. Donc, on paye du social en supprimant de l'emploi, j'y vois un paradoxe totalement irréductible. En tout cas, je ne comprends pas, enfin si, je comprends, évidemment, derrière, c'est limiter l'emploi public. Je ne vois pas d'autre but politique, bien sûr,

je pense qu'on est véritablement dans ce schéma-là et que nous le constatons au fur et à mesure de la dégradation de nos résultats comptables et de nos budgets successifs.

Alors évidemment, on n'est pas les seuls, j'ai reçu avant-hier, un document de France Universités. L'association des experts-comptables a repris tous les chiffres sur déclaration des universités françaises, 90 établissements ont participé à l'étude, c'est une première d'ailleurs, ça prouve bien que les établissements commencent à s'inquiéter partout et, globalement, il y a entre 10 et 15 établissements qui n'atteignent pas le seuil des 30 jours de trésorerie, sur le fonds de roulement, 15 jours, il n'y a qu'un seul établissement, mais sur le taux de rigidité, il y a entre 10 et 15 établissements aussi qui dépassent les 83 %. C'est un ordre de grandeur, ce n'est pas les chiffres exacts, pardonnez mon imprécision, mais je n'ai pas ça en tête exactement et je ne l'ai pas sous les yeux. Donc, la dégradation est générale, ce qui prouve bien que c'est le fruit d'une politique de l'État qui consiste à siphonner le budget des universités que l'État considère comme étant trop opulent. Donc, ça a été souligné, un premier effet à terme va être la suppression d'emplois, je ne vois pas comment on pourra faire autrement. Quand je dis suppression, on n'est pas, à mon avis, sur des suppressions brutales, mais il y aura probablement des suspensions d'emplois, autrement dit, il y aura des emplois qui ne seront peut-être pas mis au recrutement comme on le fait systématiquement jusqu'à présent, c'est ce qu'on envisage, mais pour le moment, on n'y est pas encore. Et, deux, réduire la voilure de l'offre de formation qui, malgré l'instruction qu'on avait donnée de respecter le budget constant, vous voyez bien, est inflationniste : 12 600 heures, c'est 630 000 euros, ce n'est pas rien, 630 000 euros ça fait à peu près 10 postes d'enseignants-chercheurs, il faut en avoir conscience, ce n'est pas rien, c'est de l'argent et c'est de l'argent important. Par ailleurs, en tout cas c'est ma position de chef d'établissement, dans les arbitrages qui devront être faits à terme, nous aurons à cœur de sacrifier les deux piliers de notre activité universitaire : l'enseignement et la recherche. Et ça, pour moi, c'est quelque chose que je défendrai, devant vous au besoin, parce que si nous commençons par porter atteinte à l'enseignement et à la recherche, on ne sera plus ce que nous sommes. Et je crois que c'est ce cap-là qu'on doit maintenir. En tout cas, c'est une position que je défendrai.

Merci, beaucoup pour votre attention. Nous pouvons ouvrir les débats.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon. - J'ai trois questions ou remarques. La première, est-ce que vous avez une explication au fait que la CVEC diminue alors que le nombre d'étudiants augmente ? Comment on explique ça ? Ensuite, c'est plutôt des remarques que des questions. Je suis inquiète et c'est un euphémisme sur ce que vous dites avec le calcul du H/E, sur le fait qu'on a plus d'heures que la moyenne, etc. Je mets ça en perspective du passage au COMP 100% où on sait qu'on va être incités par le rectorat, je parle au niveau national, mais aussi pour l'UBE, à choisir des formations et à avoir des indicateurs qui vont choisir des formations qui sont employables pour la région, on va le résumer comme ça. Mais je pense que contraints financièrement, contraints par les décisions politiques et par les contrats d'objectifs et de performance qu'on va avoir, on voit assez vite quelles sont les formations qui risquent de trinquer. Donc les formations non immédiatement rentables sur le territoire national et ça c'est quelque chose qui me heurte profondément et je pense que c'est une vraie inquiétude pour la communauté. Et le troisième point, c'est plutôt une question à vous adresser, Monsieur le Président, sur les droits d'inscription, parce qu'on sait que les assises se tiennent, alors, on ne fait pas de la politique fiction, on ne sait pas exactement ce qui va sortir de ces assises, mais on peut pressentir que l'État ne va pas prendre la décision elle-même d'augmenter les droits d'inscription, mais va déléguer la patate chaude aux établissements en leur laissant la possibilité de faire des choses. Et donc, de ce point de vue-là, j'aimerais connaître votre position, Monsieur le Président, s'il y a une possibilité d'augmenter les droits d'inscription, quelle sera votre décision par rapport à ça ?

Le Président. - Je ne vais peut-être pas répondre au premier point, même si j'ai une idée, c'est-à-dire que sur la CVEC, il y a toujours une péréquation qui est faite, en fait, c'est le CROUS qui perçoit la CVEC et qui nous en rétrocède ensuite une partie. Donc, je pense qu'il y a un élément technique et pas un élément politique dans ce qui nous est reversé. Sachant que le CROUS, lui-même, subit exactement la même politique en tant qu'opérateur de l'État que nous, c'est-à-dire que lui aussi subit, par exemple une mesure comme le repas à 1€ lui plombe complètement son budget. C'est une catastrophe. Je me sens très solidaire du CROUS dans sa situation.

Mme Cénac-Guesdon. - Oui, sans compensation c'est difficile, mais où est l'argent si globalement les étudiants paient plus, et que ni le CROUS ni l'université ne le récupèrent ? Ou alors on a une proportion d'étudiants boursiers beaucoup plus importante, je ne sais pas.

Le Président. - En fait, les étudiants paient plus, mais les charges du CROUS augmentent plus encore que ce que paient les étudiants, et notamment avec le repas à 1€, c'est une catastrophe. Le repas à

1€ pour ceux qui en ont besoin, on est tous d'accord, et pour moi, ça ne pose pas de problème, mais pour tout le monde, c'est un système qui aboutit à vider les caisses des CROUS et donc à diminuer finalement les ressources qui peuvent être mises au profit de ceux qui sont dans la difficulté. C'est mon analyse politique.

Maxence ?

M. Roulliat.- Pour apporter une réponse technique sur cette baisse, ce n'est pas le CROUS qui a gardé l'argent ou qui pourrait l'utiliser pour des actions sociales dont il est porteur, mais c'est suite à une décision de l'État sur le changement de l'affectation entre les établissements publics et les établissements privés, de la CVEC. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, je vous avais déjà alerté sur ce sujet il y a plusieurs CA et la DGESIP nous avait répondu que ça n'aurait pas de conséquence pour l'établissement, semble-t-il que si. Et au-delà d'une baisse que Fabrice vous a montrée, d'environ 40 000€ je crois, c'est une "fausse baisse" parce qu'entre 2024 et 2025, les étudiants ont payé 5€ de CVEC en plus. Donc, si on parle de manque à gagner, on est plutôt autour de 150 000€. C'est sûr que par rapport au budget global de l'établissement, c'est une toute petite partie, mais sur la globalité, ce n'est quand même pas anodin. Pour l'instant, on n'a pas encore eu le regard au niveau régional de la CVEC, on va l'avoir bientôt avec la rectrice et le CROUS, sur est-ce que ça a vraiment bénéficié à d'autres établissements ? Mais en tout cas, le décret CVEC qui avait été publié était un changement dans les pourcentages d'affectation de la CVEC entre ce que percevaient les établissements publics et essentiellement les universités, et ce qui était perçu par les établissements d'ordre plutôt privé. France Universités avait mené une enquête flash à laquelle on a participé, et cet effet a été présent dans beaucoup d'autres universités, et on fait partie de celles pour lesquelles il y a eu un impact non négligeable et d'autres ont eu un impact plus important que nous. C'est vraiment cet aspect-là.

Le Président.- Merci pour cette précision, effectivement, tu fais bien de le dire. Deuxième point, formations fragilisées car peu employables pour les étudiants au plan régional, donc la territorialisation qui est dans le COMP à 100 %. Je partage absolument ton analyse. Alors, il faut que la région se garde aussi de la fuite d'étudiants qui ne pourraient pas faire des formations "non bankable" sur place. On sait que notre région a un solde migratoire négatif, si on fait des choix de ce type-là, on est sûr qu'il y a plein de bacheliers qui fuiront la région. Donc je ne suis pas certain que ce soit une politique tout à fait avisée que de pratiquer de tels arbitrages. En tout cas, moi, je ne fais pas partie de ceux qui pensent qu'on doit avoir qu'un seul critère de choix, de sacrifier telle ou telle formation. Je pense que, si nous assumons notre fonction de service public d'enseignement supérieur, il faut aussi que le service public intervienne là où la rentabilité n'existe pas, c'est la définition même du service public. Et ensuite, je vais vous dire une chose : je pense qu'une université rayonne par sa recherche. Et sa recherche, on sait très bien qu'elle permet de rayonner, mais elle permet aussi à l'université d'être attractive, et donc à un territoire d'être attractif. Donc si nous ne sacrifions pas un certain nombre de cursus qui permettent d'alimenter en jeunes chercheurs, nos laboratoires, nos équipes, c'est autant de facteurs de fragilisation de notre université. Donc, il faudra être extrêmement attentif à ça et utiliser comme seul critère, l'employabilité sur un territoire d'éventuels diplômés, pour moi, c'est une très courte vue, et à mon avis, une vue qui fragiliserait considérablement, non seulement l'université, mais le territoire. Attention, il y a un effet boomerang redoutable.

Le troisième point, les droits d'inscription. Je fais partie de ceux qui pensent que l'accès aux études supérieures ne doit jamais être conditionné à la capacité de s'inscrire dans un cycle d'études. J'ai été boursier, je suis un pur fruit du service public, un pur fruit de l'enseignement public, à la fois primaire, secondaire et supérieur, et je sais ce que je dois à la bourse que j'ai reçue de l'État, je sais ce que je dois également au fait d'avoir été exempté de payer mes droits d'inscription, et j'y suis profondément attaché. Maintenant, aujourd'hui, ma situation va beaucoup mieux. Je suis président d'université et j'ai les moyens de payer beaucoup plus que 173 € de droits d'inscription pour mon fils qui est en première année. Et je pense que ma capacité contributive pourrait être utilisée, effectivement, pour permettre aux universités et à mon établissement de s'en sortir un peu. Ma position est celle-ci. Maintenant, je ne vais pas faire de politique fiction et je ne vais pas annoncer de décisions que je ne prendrai peut-être pas d'ailleurs, et je ne serai peut-être même en mesure et en position de les prendre ou de les défendre, au moment où ce choix se posera à notre établissement, de même que je pense que mes enfants n'ont pas à payer 1€ de repas au CROUS et qu'ils peuvent parfaitement payer 3,35€ et que les 2,35€ d'écart ne placeront pas mon foyer dans une situation sociale délicate, et nous avons un certain nombre de compatriotes qui sont dans la même situation que celle que je décris à titre personnel et qui peuvent parfaitement assumer de contribuer un peu plus. Nous contribuons par l'impôt, c'est vrai, nous contribuons par la TVA, nous contribuons par un bon nombre de choses, mais lorsqu'il faut faire un effort et qu'on a cette capacité contributive, on doit aussi pouvoir le faire, moi en tout cas, ça ne me gênera pas. Maintenant, c'est encadré dans une chose : le principe de gratuité, qui a été interprété par le Conseil constitutionnel par la nécessité de conserver des droits d'inscription modiques. Très bien, entre zéro pour ceux qui ne peuvent pas, et un droit d'inscription revisité,

qui demeure modique au sens où le Conseil constitutionnel l'entend, eh bien, c'est une position, en tout cas, que je serais capable de défendre, mais je ne suis même pas sûr que je serais confronté à cette situation.

François ?

M. Jarrige.- J'ai une petite question de détail sur la question du budget. Dans le tableau était marqué 130 000€ d'études pour du photovoltaïque. Il y a un projet d'installation d'autoproduction électrique sur le campus ? Et le data center ? Il y a 7 M€ quand même de budget pour son agrandissement, si je comprends bien, vous pouvez préciser un peu de quoi il s'agit, parce que le data center est déjà en fonctionnement. C'est un deuxième data center ? Troisième petite remarque, pour rebondir sur ce que disait Peggy, en réalité, cet arbitrage entre formations a déjà commencé, puisque l'augmentation des formations pro, des masters, professionnalisant, aboutit, de fait, actuellement, j'ai des exemples très concrets, à ce que certaines formations qui ne rapportent pas sont fragilisées, notamment les formations comme l'agrégation. Il y a un arbitrage en permanence dans les départements. De fait, c'est ce qui commence déjà à se mettre en place.

Le Président.- On les a maintenues.

M. Jarrige.- Oui, elles sont maintenues pour l'instant, mais on discute. En tout cas, dans mon département, on discute à chaque fois. Est-ce qu'on a les moyens ? Est-ce qu'on peut continuer à maintenir une formation agréé ? On a un agrégé qui obtient l'agrég à Dijon au moins tous les deux ans, voire tous les ans, un agrégé ce qui est déjà pas mal, puisqu'une grande partie part à Paris pour préparer l'agrég. Et c'est vrai qu'ouvrir des formations pro en alternance, ça demande quand même beaucoup d'énergie, beaucoup de temps pour les équipes pédagogiques aussi, c'est du travail. Certains départements ont tendance à laisser tomber les formations de ce type-là qui ne rapportent pas d'argent. Et ça, c'est un problème à l'avenir en termes d'attractivité que vous évoquiez, parce que si on ne forme plus à l'agrég dans notre université, il y a beaucoup d'étudiants de bon niveau qui iront ailleurs. C'est malheureux et triste.

Le Président.- Je partage l'inquiétude. Pour autant, on a vraiment tout fait pour maintenir les prépas agrégation. J'ai encore reçu en juin dernier, Sylvie Laigneau, pour en parler, et notamment l'agrég d'histoire. Non, il n'y a pas de volonté politique de notre part de fragiliser, pas du tout.

M. Jarrige.- Je ne pense pas que ce soit une volonté politique, bien sûr, c'est un mouvement qui se fait, je ne vais pas citer un exemple, mais dans le département de géographie à l'université de Dijon, il n'y a plus de formation d'agrégation, ce qui est compréhensible, et les collègues ont investi massivement la formation en alternance, ce qui, évidemment, permet d'avoir des rentrées importantes, contrairement à l'agrég qui ne rapporte rien, à part du temps de travail énorme.

Le Président.- Je pense même que l'alternance a permis de ne pas s'interroger sur le maintien ou pas de certaines formations de master. C'est-à-dire qu'en fait, ça a permis de sauver par anticipation, des masters qui auraient pu disparaître si on n'avait pas déployé l'alternance. Même par un effet de compensation, on sait qu'il y en a qui ne peuvent pas s'ouvrir en alternance, d'autres plus facilement, etc. et que bon an mal an, ça a permis de maintenir une offre de formation de master qui est assez importante dans notre établissement.

Le photovoltaïque, ça fait un petit moment qu'on y réfléchit, on s'est rapprochés de plusieurs opérateurs, il y a des études de faisabilité à faire, il faut vérifier si les toits sont capables de supporter le photovoltaïque, ce qui n'est pas une évidence technique, parce que le poids permanent, même si ce n'est que 50 kg à un endroit, en fait le poids permanent sur les structures fragilise l'ensemble de la structure, et donc, généralement, il faut déjà rénover tout ça. Donc c'est à intégrer, il faut étudier ça. Il y a d'autres possibilités à l'étude, c'est d'utiliser les surfaces de parking pour créer des ombrières qui permettraient de capter effectivement l'énergie solaire, tout simplement. Le point vraiment très intéressant que nous avons, c'est que dans notre système électrique de campus dijonnais, on peut directement injecter ce que nous produisons dans notre circuit pour le consommer. Et ça, c'est très bien, et pour en avoir discuté avec les gens d'EDF en réunion, on aurait avec ça une capacité de production de 4 mégawatts. Ça peut être vraiment intéressant, à la fois vertueux d'un point de vue écologique, parce qu'on utiliserait directement un circuit très court entre production et consommation, pas de carbone, sauf pour évidemment la construction, et il y aurait un effet aussi sur la facture des fluides, puisque là on facture que ce qu'on paye au titre de l'entretien, de la maintenance, et ça, ça serait une bonne opération. C'est lourd, ce n'est pas facile, et techniquement, ça pose plein de difficultés, mais si on peut lancer le chantier, on le lancera le plus tôt possible, mais pour l'instant, il faut faire des études, effectivement.

Data center, c'est la deuxième tranche, elle est fabriquée. Va s'ajouter dessus 1,3 M€ de refroidissement liquide pour réinjecter la chaleur produite dans le circuit de chauffage du campus. C'est

déjà le cas sur la première tranche, ça existe depuis 2017, on le fait. Le data center, ça devient quelque chose de tout à fait stratégique pour la région. On a des sollicitations du conseil régional qui souhaiterait y stocker, dans une sorte de cloud public, les données publiques, mais les autres collectivités territoriales sont intéressées. On devient véritablement le centre névralgique des services d'information autour de la boucle Renater avec l'ensemble des établissements de l'EPE, avec l'académie, le lien avec le ministère, etc. Et on est habilité aux données de santé pour pouvoir les récupérer et puis travailler, faire de la recherche dessus. Donc il y a un vrai enjeu stratégique, à la fois une sorte de souveraineté ou en tout cas d'indépendance des opérateurs privés internationaux, les GAFAM, la maîtrise de ça, une maîtrise aussi de la dépense énergétique pour des raisons environnementales, mais aussi des raisons financières, bien sûr. Et il y a un enjeu politique régional, qui est celui aussi d'être un instrument de service public régional, et notamment l'UMLP, avec laquelle nous sommes en discussion pour une intégration également de leur système d'information, de leur stockage, de telle sorte qu'on ait un outil dont on a la maîtrise et dont on maîtrise aussi la sécurité, parce que je rappelle quand même qu'on a été la cible d'un grand nombre d'attaques de puissances étrangères, et que nous y avons résisté grâce à la paranoïa, et je le dis avec beaucoup d'estime et d'amitié, et vraiment de reconnaissance, de gratitude, de Marie-Ange Rito qui a su me convaincre qu'il fallait faire des investissements en pare-feu, en sécurité, etc., pour avoir un système fiable. Quand on voit les attaques qu'INRAE, CHU, nos amis franc-comtois ont été l'objet, et la manière dont ça les a déstabilisés pendant des semaines, voire des mois, et que nous, la dernière attaque sérieuse qu'on a subie, c'est quand on est passé uB à UBE, c'était le 7 janvier 2025, et qu'on a été planté à 16h le lundi, et que le lendemain matin, mardi, à 11h, tout était rétabli, je dis bien tout. En fait, on avait subi une attaque du Brésil, on a résisté. Si on a résisté, c'est grâce d'abord aux dizaines d'années d'investissement, mais également au savoir-faire et à l'expertise que la DNUM a développés grâce aux investissements qui ont été faits par nos prédécesseurs et puis par nous aussi, donc on continue sur cette ligne-là. C'est un vrai choix stratégique qui a été contesté, ça a été contesté en interne, je crois qu'aujourd'hui, on a compris que s'en remettre aux intérêts qu'on ne maîtrise pas, ça crée aussi des failles, sans doute des failles plus importantes et des problèmes beaucoup plus importants que si on essaie de maîtriser un instrument qui n'a pas une vocation à remplacer tout, ce n'est pas vrai, mais au moins à nous garantir une pérennité dans les actions qui imposent de mobiliser un système numérique tel qu'il existe aujourd'hui.

M. Jarrige.- Oui, c'est très important. Si je peux me permettre, une dernière petite question d'actualité à propos du message qu'on a tous reçu sur la fin de la convention Travel Planet pour les déplacements. Rien n'a été dit sur ce point. Dans les dernières semaines, c'est quand même la grosse actualité dans notre vie quotidienne d'universitaire. L'intérêt indirect, c'est que ça va peut-être dégager un petit peu d'argent, puisque certains déplacements ont été annulés de fait. Moi, ça m'est arrivé il y a quinze jours, je devais faire venir une collègue de Bordeaux, on m'a dit qu'il fallait qu'elle prenne elle-même tous ses frais, donc j'ai dit « on laisse tomber », on a transféré ça en visio, donc il y aura, au mois de février-mars, une baisse de dépenses assez nette. Peut-être un point d'information là-dessus, ça serait intéressant, parce que c'est quand même quelque chose d'assez hallucinant et scandaleux cette histoire.

Le Président.- Globalement, le prestataire nous a lâchés. On l'a appris en plusieurs phases. La première phase, c'est quand on a reçu de la SNCF un mot nous disant que Travel Planet n'était plus agréé pour prendre des billets chez eux. On le découvre comme ça. Donc là, on dit « attention, on coupe le robinet, on dit qu'il ne faut plus prendre de billets SNCF via Travel Planet ». Sauf que sur les autres prestations, c'est exactement la même chose, sauf que là, on n'a pas eu de notification et on l'a découvert au fur et à mesure que les collègues étaient purement et simplement plantés pour leur nuit d'hôtel, pour leur billet d'avion, pour leur hébergement, etc. Donc en fait, on a appris la chose comme ça et on a donc dénoncé le marché en respectant les règles pour éviter une action qui mettrait en cause notre responsabilité contractuelle, alors que c'est bien eux qui sont totalement défaillants. Je pense que l'entreprise est en déliquescence totale. Ils ne répondent même plus, il n'y a plus rien. Je vous rappelle que sa présidente était quand même mise en examen pour détournement de fonds, je crois, ou abus de biens sociaux, des choses comme ça. La seule chose qu'on a pu faire, c'est effectivement dire : "prenez vos billets, on vous remboursera", si ça dépasse 300€, on fera une avance pour éviter d'engorger les services. Et derrière, évidemment, on s'engage à traiter les situations individuelles, etc. Il y a eu deux ou trois ratés, c'est vrai, à la faveur de cette désorganisation, clairement. Il y a eu une HDR qui n'a pas pu se soutenir à cause de ça. On en est désolés, mais on en est tout autant victimes. Et le problème, c'est qu'il nous faut, normalement, relancer un marché, sauf que vous savez que les acteurs sur le marché, un, ils ne sont pas nombreux, deux, ils ne sont pas satisfaisants. Avant, on avait i.Albatros, ce n'était pas terrible. Mais on est coincés, on n'a pas le choix sauf à monter nous-mêmes une agence de voyages. Autre chose, il y a, au plan national, un groupement d'universités, dans une sorte de GIP, une structure commune, dont le lancement s'est opéré en début d'année, on n'était pas dans le train, on

va essayer de raccrocher notre wagon au train pour pouvoir en bénéficier. C'est une piste qui est privilégiée, mais aujourd'hui, je ne peux pas en dire plus sur le résultat.

M. Gebel.- Un mot très rapide pour les extérieurs, parce que c'était un vrai point de difficulté qu'on avait pour les personnes extérieures, les déplacements de groupe. Là, il sera tout à fait possible de passer par les voyageurs de votre choix en attendant qu'on retrouve un marché digne de ce nom qui nous fournisse une prestation satisfaisante, donc en attendant d'avoir ces nouveaux supports sur lesquels on communiquera dès qu'on aura plus d'éléments, il est tout à fait admis que vous puissiez passer par le voyageur de votre choix, qu'il soit local ou pas, pour pouvoir payer les déplacements d'extérieurs qu'on invite et organiser des déplacements de groupe. C'était l'essence du message que j'avais envoyé au tout début du mois, pour ne pas laisser les collègues sans solution, mais c'est vrai, comme disait le Président, on est un peu contraint de s'adapter au fur et à mesure des mauvaises nouvelles qu'on reçoit de ce prestataire dont la défaillance ne fait qu'augmenter.

M. Jarrige.- C'est quand même fou. Ça fait quand même des années que les labos payent au-delà du prix normal des billets. C'est un truc structurel qui est absurde pour les dépenses d'argent public. On paye plus cher quasiment tous les billets qu'on achète parce qu'on passe par des intermédiaires qui margent. On pourrait faire des économies sans augmenter les frais d'inscription, sans doute de faible ampleur, mais il faudrait peut-être réfléchir à des systèmes qui nous permettraient d'être plus libres et plus autonomes pour réserver.

Le Président.- Alors c'est vrai que ça apporte une sorte de confort, on n'avance pas les frais, etc., mais n'empêche que oui, ça coûte cher. Et deuxièmement, le service n'est pas toujours bien fait, très clairement. Mais on y est obligé par l'application du droit de la concurrence et du code des marchés publics, on n'a pas le choix, sauf à monter une structure qui serait une filiale, qui serait une agence de voyage filiale de l'université. Mais c'est de la RH, il y aurait de toute façon un coût aussi induit, à comparer avec les marges qui sont prises par un prestataire extérieur. Donc en fait, moi ça fait un moment que j'y réfléchis parce que quand on voit qu'il y a 40 à 60€ sur une nuit d'hôtel, d'écart par rapport à ce que je peux avoir, quand on voit que sur les billets de train, c'est minimum 20€, etc. Au regard du volume d'opérations à l'échelle de notre établissement, oui, ça représente beaucoup d'argent. Mais derrière, il faut assumer une structure, avec des emplois, de la masse salariale, et probablement que ça ne nous exonérerait pas totalement des marchés publics, parce qu'à partir du moment où on dépasse certains seuils, il faut faire systématiquement des appels d'offres. Sincèrement, il faudrait absolument que la réglementation évolue pour que ce soit beaucoup plus efficace pour les deniers publics, parce que je pense que la solution n'est pas bonne. Je le partage complètement. Ce n'est pas bon, on applique le droit à la concurrence, alors même que, normalement, notre droit à la concurrence est déflationniste, là il est inflationniste pour les deniers publics. Ce qui est totalement contraire de ce qu'on attend, bien sûr. Ça, j'en ai fait le constat il y a un moment. Mais la solution, je ne l'ai pas. Enfin, aujourd'hui, nous ne l'avons pas. On est coincés. Et c'est tannant, comme disent nos amis québécois.

Mme Thomas.- Je pense que ce que vous dites sur le côté inflationniste de ce genre de dépenses, c'est exactement la même chose pour les fournitures de bureau. On a le même genre d'abus sur les prix des fournitures, mais c'est un autre sujet. J'avais une toute petite question pour rebondir sur l'étude photovoltaïque, les 4 mégawatts, si je me souviens bien ce que vous avez dit, de capacité théorique.

Le Président.- C'est une discussion avec EDF, c'est ce qu'ils estiment être possible.

Mme Thomas.- Ces 4 mégawatts-là, qu'est-ce qu'ils représentent comme pourcentage de nos besoins ?

Le Président.- De mémoire, et en ordre de grandeur, c'est un quart de notre consommation. À vérifier, c'est sous toutes réserves, on va regarder ce qu'on consomme, mais ça doit être un quart de notre consommation, de mémoire, donc à prendre avec beaucoup de pincettes.

Mme Godinho.- Une dernière question, concernant le COMP. Dans les slides présentées, il apparaît que le montant s'élève à 630 000€ et ça semble moindre par rapport à ce qui avait été inscrit dans le document voté en CA, savez-vous ce qu'il en est, ainsi que dans l'engagement de cet argent pour 2025 et 2026 à l'université ? Autre question, quelles conséquences sur le passage du COMP à 100 % qui nous inquiète au vu de l'actualité financière des universités ?

Le Président.- Je peux commencer par la deuxième question en disant que j'ai posé la question à l'État, je n'ai pas eu de réponse. Nous, on voit bien à quoi on s'engage et à quoi s'engage l'État. J'ai posé la question à nos représentants, je n'ai pas eu de réponse. Donc vous avez la réponse.

M. Hervé.- Et pour le montant inscrit, sachant que le COMP qui arrive n'est pas du tout le même chose que le COMP actuel, c'est un contrat type en fait, ils appellent ça un COMP mais c'est un contrat de type renouvelé, avec des objectifs mesurés et à atteindre, vraiment, que d'habitude on a un contrat type, c'était moins contrôlé. On avait eu l'information de l'État, normalement, le déroulé c'était 50, 30, 20, on avait 4,2 M€ et quelques, c'était 50, 30, 20 les tranches de versement, 50 % en 25, 30 % en 26 et 20 % en 27 selon atteinte des indicateurs ou pas, avec éventuellement révision sur le versement des 20%. Ensuite, on a reçu 47%, je crois, ou 43% pour 2025. Puis en fait, on a eu 640 000€. Et si on fait le calcul de 640 000€ divisé par 4000, le pourcentage n'est pas bon du tout. Donc ils avaient déjà eu du mal à donner un document avec les bons pourcentages et ensuite ils n'arrivent pas à les calculer. Donc tout ce que je dirais c'est que je n'en sais rien parce que c'est une vraie question de savoir comment on le déploie ce COMP. On n'a pas eu de notification avec les services votés et on devrait avoir un certain montant, mais on n'a pas encore de garantie. Tant qu'on n'a pas la notification en main, on n'est absolument pas capable de dire si on va avoir l'argent ou pas. On s'attend à ce que ce soit versé, peut-être les 80 %, on va peut-être les avoir. On peut espérer, normalement on va avoir 80 % sur 25-26. Donc 3,2 millions, là on est à 640 000, il manque au moins 2,5 M€. Mais tout ce qu'on nous a dit, a priori, on aura l'information en notification intermédiaire, en avril ou mai.

M. Didier.- Les derniers éléments, c'est que la notification devrait arriver première quinzaine d'avril. Il y a la période de service voté qui a entraîné un certain décalage. Et sur le COMP, je ne peux que confirmer ce que vous venez de dire, vous auriez plutôt le complément des 600, alors je n'ai plus les chiffres exacts en tête, donc le complément qui correspondrait à la première tranche, ça ferait environ 1,2 M€ versé, dans les grandes lignes, parce que je n'ai pas les centimes d'euros en tête. Et ensuite, effectivement, le versement de la deuxième tranche qui doit intervenir également, sachant que la troisième tranche a toujours été considérée comme subordonnée à l'atteinte des objectifs, donc elle est, on va dire, conditionnelle et pas actée d'emblée.

M. Tizio.- S'il n'y a pas d'autres questions ou commentaires, je vous propose de passer à l'adoption du compte financier.

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 852 ETPT, dont 2 478 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 374 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 293 975 787,84 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 230 634 618,57 € personnel
 - 44 576 307,85 € fonctionnement
 - 18 764 861,42 € investissement
- 295 725 596,84 € de crédits de paiement dont :
 - 230 634 618,57 € personnel
 - 43 964 528,15 € fonctionnement et intervention
 - 21 126 450,12 € investissement
- 291 511 149,87 € de recettes
- 4 214 446,97 € de solde budgétaire déficitaire

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 895 662,42 € de variation de trésorerie négative
- 1 781 721,51 € de résultat patrimonial déficitaire
- 4 278 039,76 € de capacité d'autofinancement
- 9 021 042,08 € de variation négative de fonds de roulement (prélèvement sur fonds de roulement)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'imputer le déficit de l'exercice, soit 1 781 721,51 €, sur le report à nouveau (solde créditeur).

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

30 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et je remercie les intervenants et les interventions dans la salle pour les débats qui ont suivi.

Le Président.- Une précision, on a vérifié, 4 mégawatts ça représente 20 % de la consommation. On n'est pas à 25, on est à 20 %.

VI - Questions relatives aux ressources humaines (CSA du 25 février 2026)

M. Tizio.- Nous allons passer maintenant aux questions relatives aux ressources humaines qui ont été présentées au dernier comité social d'administration le 25 février dernier. Ça concerne deux points. Un premier point sur les instances de dialogue social de l'Université Bourgogne Europe, et un second point sur la RIPEC C3, à savoir le nombre de primes et le montant.

1. Création des instances de dialogue social de l'Université Bourgogne Europe au 1^{er} janvier 2027 Comité social d'administration – Commission paritaire d'établissement – Commission consultative paritaire des agents contractuels

M. Tizio.- Le premier point concerne donc la création des instances de dialogue social de l'Université Bourgogne Europe. Comme vous le savez certainement, des élections professionnelles auront lieu en fin d'année civile 2026. Et, arrivant à l'expiration des mandats des représentants du personnel, les statuts de l'Université Bourgogne Europe nous font donc l'obligation de créer les nouvelles instances de dialogue social de l'établissement puisque celles qui avaient été prolongées jusque là étaient les instances de l'université de Bourgogne qui perduraient jusqu'au terme du mandat des différents membres de ces commissions. Pour vous présenter rapidement les choses, on adopte ici une perspective qui est assez conservatrice, évidemment, dans le cadre réglementaire qui s'impose à nous, des instances de dialogue social, c'est-à-dire que nous devons adopter trois délibérations qui ont été présentées au CSA et le CSA a émis un avis positif à l'unanimité sur chacune d'entre elles. Chaque délibération concerne donc une instance de dialogue social. Première instance de dialogue social, évidemment, le comité social d'administration, le CSA, qui sera désormais le CSA de l'Université Bourgogne Europe. Deuxième délibération qui concerne la commission paritaire d'établissement, la CPE. Et enfin, troisième délibération qui concerne la création de la commission paritaire consultative compétente à l'égard des personnels contractuels. C'étaient trois instances qui existaient précédemment et donc, nous vous proposons de les faire perdurer dans leur périmètre actuel, à savoir le CSA Université Bourgogne Europe est en fait l'ancien CSA de l'université de Bourgogne. Idem pour la CPE et la commission paritaire compétente à l'égard des personnels contractuels. Donc du changement sans changement, simplement les visas réglementaires ne sont pas tout à fait les mêmes puisqu'ils font référence à la création du nouvel établissement, mais le périmètre et les prérogatives de ces commissions ne sont pas modifiés. Je ne sais pas si vous avez des questions particulières au sujet de ces trois instances de dialogue social. S'il n'y en a pas, je vous propose donc de passer au vote un vote séparé, puisque nous devons avoir une délibération par instance.

Première délibération concernant la création du comité social d'administration, le CSA de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Deuxième délibération portant création de la CPE, la Commission paritaire d'établissement de l'Université Bourgogne Europe.

Qui refuse de prendre part au vote. Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et enfin, dernière délibération qui institue la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents contractuels.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

29 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC) : montant et nombre de primes individuelles au titre de la campagne d'attribution

M. Tizio.- Le deuxième point de ces questions relatives aux ressources humaines concerne le régime indemnitaire des enseignants-chercheurs, le RIPEC, et nous avons à nous prononcer aujourd'hui, sur le nombre de primes et le montant des primes individuelles proposées au titre de la campagne d'attribution 2026. Pour contextualiser les choses, deux éléments, d'abord, rappeler que le niveau C3 du RIPEC, s'ajoute à deux autres éléments que sont une première part qu'on appelle C1 qui est liée au grade, qui est la même pour tout le monde, qui est liée au statut d'enseignant-chercheur, un niveau C2 qui est lié aux fonctions occupées, au-delà des missions classiques d'un enseignant-chercheur, ce sont ce qu'on appelle des primes fonctionnelles, et un niveau C3 qui est le niveau prime individuelle, et qui est lié à la manière de servir, si j'ose dire, de chaque agent. Cette catégorie C3 du RIPEC, plusieurs éléments vont entrer en ligne de compte pour pouvoir déterminer à la fois le montant et le nombre de primes. D'abord, évidemment, une enveloppe qui nous est déléguée par l'État, bien sûr. Et puis un deuxième élément, mais qui apparaît pour la dernière fois cette année, c'est-à-dire une équivalence enveloppe liée au nombre de PEDR libérées lors de la dernière campagne d'attribution de la PEDR. Vous le savez, la prime d'encadrement doctoral et de recherche a disparu désormais du paysage, sauf dans des cas spécifiques, à savoir pour les titulaires de l'Institut universitaire de France et pour les personnels hospitalo-universitaires, en tout cas pour les enseignants-chercheurs, hors ces cas-là la PEDR a disparu puisqu'elle est remplacée par ce RIPEC. Et donc, nous avons une dotation globale qui nous sert à alimenter ces primes RIPEC C3 avec une instruction ministérielle qui nous demande à ne pas diminuer drastiquement le nombre de primes par rapport à l'année précédente. L'année dernière, pour mémoire, nous avons proposé 95 possibilités de primes C3, donc on reste dans l'étiage puisque ce qu'on vous propose ici, c'est à nouveau 95 primes C3. En revanche, au regard de la baisse de l'enveloppe, ce qu'on vous propose également, c'est une baisse du montant de ces primes qui devra s'établir à 4 400€ bruts par prime, par an, sachant que cette prime est versée pour une durée de trois ans, après quoi, il faut à nouveau refaire les démarches pour en bénéficier. Malgré cette baisse du montant global des primes, l'établissement est obligé d'abonder un petit peu, mais c'est un abondement qui correspond à la nécessité de rester sur à minima 95 primes et puis on ne peut pas couper des primes avec des décimales, c'est un abondement très léger de 4 252€ pour l'établissement. Si on avait maintenu le niveau précédent, on était sur un ordre de grandeur d'abondement de 60 000€ annuel minimum. J'ajoute que la présentation de ce dispositif au CSA a donné lieu à un avis, il y avait huit voix contre et deux abstentions.

Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai déjà eu l'occasion, je ne vais pas insister longuement dessus, de dire tout le mal du dispositif de façon générale sur la rémunération au mérite, l'impact que ça a dans la fonction publique en termes de santé mentale, en termes de casse de collectif des élèves et de souffrance au travail de collègues. Et le fait que c'est un leurre sur les salaires, pendant que les salaires n'augmentent pas et qu'on augmente la part de l'indemnitaire, sur ce qui va compter au moment de la retraite, les primes ne rentrent pas en compte. Donc nous, on demande, la FSU nationale demande une revalorisation du salaire plutôt que des primes. Par rapport aux documents que vous nous avez envoyés, plusieurs choses à souligner. Déjà, la part d'enseignants-chercheurs qui bénéficient de la prime, normalement, ça devrait être 45 % de maîtres de conférences. La cible en tout cas qui est annoncée est de 45 % de maîtres de conférences. On voit que l'année dernière on était à 33 %, avec plutôt une tendance à la baisse par rapport à l'année précédente. Ce qui est loin de l'objectif. Je vous passe le détail des calculs, mais avec les chiffres que vous nous avez donnés, on peut calculer le taux de réussite pour les maîtres de conférences et pour les profs. Et donc, quand on calcule ce taux de réussite, il est de 12 % pour les maîtres de conférences et 19 % pour les profs, ce qui peut se résumer en 2025, un prof avait plus de 50 % de chances d'avoir la C3 qu'un maître de conférences. On voit aussi qu'il y a une forte diminution du pourcentage de candidats maîtres de conférences en 2025, donc ce n'est pas en affaiblissant le taux de succès pour les maîtres de conférences qu'on va inciter les maîtres de conférences à candidater au dispositif. C'est une première chose. En fait, vu que le CAC n'a pas considéré la cible des 45 % et ne travaille pas à tendre vers ces 45 %, je me dis qu'on pourrait, plutôt que délibérer sur une enveloppe globale, séparer les 95 en 45 % de 95 pour des maîtres de conférences et puis le reste pour des professeurs, vraiment cibler sur les supports pour essayer d'augmenter la part de maîtres de

conférences. Dans les décisions qui ont été prises par nos collègues du CAC, je sais qu'il y avait trop de "A" entre guillemets par rapport au nombre de supports qu'il y avait l'année dernière. Et donc une des décisions qui a été prise, que je trouve vraiment pas une bonne décision, c'est on n'attribue pas de prime aux nouveaux maîtres de conférences parce que ça ne fait pas trois ans qu'ils sont dans l'établissement, par conséquent, on ne va pas leur donner de prime. Alors que pour les profs, ça ne pose pas de problème parce qu'ils étaient dans un établissement d'enseignement supérieur avant et donc on leur donne la prime. Donc ça, ça peut expliquer un écart de succès entre les maîtres de conférences et les profs. Mais en tout cas, je ne me satisfais pas du tout de cet état et de ce qui a prévalu au chiffre que vous nous présentez aujourd'hui dans le document. Notre proposition est de séparer avec un certain nombre de primes pour les maîtres de conférences et un certain nombre de primes pour les profs, et après le CAC se débrouille pour la répartition puisqu'il ne tend pas vers la cible qui nous est demandée.

M. Tizio.- Alors, je ne change pas un mot sur ce que tu as dit, sur le caractère inepte de ce type de primes, je suis entièrement d'accord. Par ailleurs, ce qui me pose problème ici, c'est que c'est le CAC qui est maître de l'attribution de la RIPEC. Nous sommes là uniquement pour avoir un nombre de primes, et la répartition ce n'est pas le travail du conseil d'administration, je ne souhaite pas m'ingérer dans les travaux du CAC. Si le CAC veut se doter de ce type de pré-quotas, il a totalement la liberté de le faire, et ça ne me pose pas de problème à titre individuel, cependant au niveau du CA, on ne peut pas statuer, nous, pré-affecter les primes. Ceci étant, encore une fois, je serais plutôt favorable à ce type de délibération, mais c'est le travail du CAC. Et malheureusement depuis la loi LRU, il y a une certaine étanchéité entre le conseil académique et le conseil d'administration sur ces prérogatives.

Mme Cénac-Guesdon.- Le fait qu'un prof ait plus de 50 % de chances qu'un maître de conférences d'avoir la prime, je trouve que ça envoie vraiment un mauvais message. Est-ce qu'on estime que les maîtres de conférences font moins bien leur travail que les profs ? Dans le fond, ça questionne les critères qui sont pris en compte. Je trouve que ça pose des questions dont on devrait se saisir collectivement.

M. Tizio.- Encore une fois, au vu des chiffres, puisqu'on a eu déjà cette discussion au CSA, le constat que je fais est le même que toi. Maintenant la réglementation, appartient au CAC et à ses représentants.
Bruno ?

M. Domenichini.- Je m'associe à ce qu'a dit Peggy. Une solution, peut-être, pourrait être de mettre cette prime au seuil plancher pour en augmenter le nombre et un peu lisser le problème de l'attribution. C'est-à-dire, je crois que c'est 3 500 €, la somme plancher. Si on met cette prime au seuil plancher, il y aura un plus grand nombre de collègues qui en bénéficieront et ça lissera un petit peu les problèmes que pose cette prime, ça ne les résoudra pas, évidemment, mais au moins, ça pourrait les lisser. Doublement d'ailleurs, puisqu'il y aura plus de personnes qui l'auront et ceux qui ne l'auront pas se diront finalement que l'écart par rapport à ce qu'ils pourraient avoir est peut-être moindre. Parce que cette année, lors de l'attribution, j'ai entendu un certain nombre de mécontents par rapport à la façon dont ça a été fait. L'écart avec les maîtres de conférences, effectivement, on me l'a signalé plusieurs fois. On est venu me voir un petit peu comme si j'étais aux affaires. J'ai expliqué que je n'étais pas responsable, mais que, à minima, je ferais remonter les doléances. Et je pense que si on met cette prime au plancher, plus de personnes en bénéficieront et peut-être que ça sera mieux perçu, et notamment plus de maîtres de conférences en bénéficieront. Et le fait effectivement de flécher une partie aux maîtres de conférences, une partie aux profs dès le début, alors certes, ça relève du CAC, mais c'est peut-être un message qu'on peut faire tous passer au CAC. Et puis juste une petite remarque par rapport aux jeunes maîtres de conférences qui n'en bénéficient pas, certaines sections du CNRS flèchent spécifiquement la prime, c'est une prime qui a un autre nom mais qui est du même type, ils la flèchent spécifiquement sur les nouveaux entrants. Comme quoi c'est une politique qui peut s'entendre aussi en disant que ces jeunes sont méritants, ils auront au départ un salaire qui sera, par rapport à ce qu'ils pourraient trouver dans le privé, assez faible et que la prime est une façon de montrer qu'ils ont bien travaillé jusque-là et qu'on a confiance en eux pour la suite. C'est une remarque, je ne demande pas l'application de ça, mais ça a été fait, des sections du CNRS l'ont voté et l'appliquent depuis, pour certaines sections, depuis pratiquement dix ans.

M. Tizio.- Ça se conçoit complètement. Encore une fois, à titre personnel, je dirais même qu'un jeune maître de conférences, surtout au regard de sa rémunération, a plus besoin d'un petit coup de pouce financier qu'un prof de classe exceptionnelle dernier échelon, je suis d'accord. Quant à la mettre au plancher, c'est une solution qu'on pourrait étudier pour les campagnes prochaines. Là encore, à titre individuel, je n'y suis pas opposé du tout. Pour moi, ce serait un pis-aller, parce qu'on est toujours sur l'indemnitaire, mais ça

serait tellement simple de mettre ça sur le C1, franchement, et ça nous éviterait de nous écharper chaque année sur des questions de mérite relatif, etc. Pour moi c'est vraiment de l'inepsie.

Oui, Arnaud ?

M. Deroussiaux.- Pas grand-chose à ajouter à ce qui a déjà été dit. C'est pour l'explication du vote qui va suivre, qui reprend ce que mes collègues ont dit au CSA, c'est l'iniquité d'accès en fonction de la catégorie, maître de conférences/prof, cette C3 avec des taux différents.

M. Tizio.- Compte tenu de toutes ces remarques, je vous propose néanmoins d'adopter le montant et le nombre de primes individuelles allouées au titre de la campagne 2026 du RIPEC.

Y a-t-il des refus de prendre part au vote ? Des abstentions ? Des oppositions ?

17 voix pour, 12 voix contre

M. Tizio.- Je vous remercie. Nous passons maintenant aux questions relatives à la CFVU. J'appelle Carine Michel, vice-présidente de la CFVU, à nous rejoindre pour les points qui concernent cette commission.

VII - Travaux de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du 24 février 2026

Mme Michel.- Bonjour à tous. Pour les questions relatives à la CFVU du 24 février, nous avons deux points à l'ordre du jour. Le premier concerne les travaux de la commission FSDIE pour les subventionnements d'associations étudiantes et le deuxième point, les appels à projets du Conseil régional concernant l'égalité des chances et la lutte contre la précarité étudiante et le soutien à l'investissement. Pour le premier point, c'est Maxence Rouillat qui fait la présentation.

1. Travaux de la Commission FSDIE du 26 janvier 2026 : subventionnements d'associations étudiantes

M. Rouillat.- Rebonjour à toutes et à tous. Comme à mon habitude, je vais vous faire la présentation des travaux qui ont déjà fait l'objet d'un vote en CFVU, de la commission FSDIE. Cette commission s'est avérée beaucoup plus dense que ce que nous avons prévu, on avait 51 dossiers à étudier. Habituellement, je prévois une demi-journée pour étudier les dossiers et on est autour d'une vingtaine, 20, 25, ce qui nous permet de le faire. Sauf que là, ce n'était clairement pas possible. Donc aujourd'hui, il y a une partie des dossiers qu'on a pu étudier ce jour-là qui vous sont présentés, et les autres l'ont été dans une commission exceptionnelle que j'ai réunie quelques jours après et ils seront présentés sur les prochaines instances. Donc, cette fois-ci, nous avons eu 24 dossiers en FSDIE classique et trois en spécifique, avec également l'étude des subventions destinées aux élus représentant les usagers au sein des trois principales instances de l'université. Pour rappel, c'est une des mesures du FSDIE pour tous les élus qui se rattachent à des associations étudiantes, qui est le cadre du FSDIE mais qui globalement couvre tous les représentants d'usagers au sein des instances, en fonction du taux de participation sur l'année N-1, il est calculé une subvention qui se dédie à l'association que l' élu choisit. Vous avez eu le document, parmi l'ensemble des élus CA, il y en a quatre qui ont eu un taux de participation suffisant pour pouvoir obtenir cette subvention, ce qui fait un montant total de 700 €. Pour la CFVU, au total, il y en a six qui ont eu un taux de participation suffisant, ce qui fait un montant total de 1 200 €. Et pour la commission de la recherche, il y en a cinq, ce qui fait un montant total de 700 €. Les documents d'appui sont ceux qui sont publiés sur le site de l'université, les verbatims ou des PV qui sont adoptés par les instances.

Ensuite vous présenter la partie projets des associations étudiantes, donc, parmi les dossiers qu'on a pu présenter, on a un total de subventions qui s'élève à hauteur de 50 896,84 €. Ça intègre ce que je vous ai déjà présenté pour l'aide aux élus. Vous avez les différents dossiers, donc si vous avez des questions, avec plaisir de pouvoir y répondre. Comme à mon habitude, pour éviter d'être trop long, je vais juste vous citer ceux qu'on a positionnés en report. On n'a pas rendu d'avis défavorable cette fois-ci. Et si vous avez des questions sur les dossiers que je n'ai pas présentés, je suis évidemment disponible. Donc, parmi les dossiers en report, on en a un qui a été déposé par la FEBIA. Ça va être à peu près le cas de tous les dossiers que je vais vous présenter, la plupart des reports se sont appuyés sur un manque dans les justifications de dépenses ou des dossiers qui n'étaient pas parfaitement construits sur le plan justification ou budget prévisionnel. Donc, à chaque fois, on leur laisse un petit temps. C'est-à-dire qu'à la commission, j'évoque un certain nombre d'irrégularités, on leur laisse toujours quelques jours pour permettre de les corriger si ça n'est pas majeur, avant qu'on puisse renvoyer les différents dossiers à la CFVU. Donc ceux qui vous sont présentés en report, c'est qu'on n'a pas eu le retour sur ce délai imparti. Donc la FEBIA qui faisait une

demande de FSDIE de 6 850 € pour l'organisation d'un conseil d'administration de la FAGE sur le campus de Nevers, et qui n'avait pas de justificatifs d'un certain nombre de dépenses, qui ne nous ont pas été fournis en temps et en heure, donc qu'on a positionné en report. Ensuite, on a eu l'association AJMGB pour l'organisation d'un conseil d'administration également, il y avait quelques irrégularités dans les montants du budget prévisionnel et qui faisait une demande de 5 663,40 € qui a été positionnée en report. On a ensuite l'ACEF, qui est l'association des étudiants en culture, éducation, formation, qui est rattachée à l'IUP Diderot, qui présentait un projet culturel qui s'appelle La Bande originale, il y a un certain nombre d'erreurs dans le tableau prévisionnel. Ils faisaient une demande de 425 € qui a été placée en report. Une association qui s'appelle Congrès Besançon-Dijon ANEPF 2026, qui concerne l'organisation du congrès des étudiants en pharmacie, qui est leur assemblée générale annuelle qui cette année a lieu à Dijon, qui réunit 300-350 étudiants en pharmacie de toute la France, qui faisait une demande de 14 000 € et j'ai donc présenté un avis de report aux membres de la commission parce qu'il y avait certaines dépenses qui n'étaient pas justifiées, et certaines sur lesquelles j'ai demandé à ce qu'il y ait un travail qui soit fait avec nos services, et notamment celui du PSQVT sur le plan alimentaire. C'est un congrès assez grand, et donc je voulais qu'on sécurise le plan alimentaire et sécurité avec le service avant de vous présenter une proposition de subvention. Le dossier suivant, présenté par l'AETL, les étudiants en transport et logistique de l'IUT de Chalon, pour un voyage pédagogique à Paris. Et là également, il y avait des devis qui n'étaient pas présentés sur un certain nombre de dépenses. Il y avait une demande de 700 € qu'on a donc placée en report. Et le dernier dossier qui a été placé en report, c'était un dossier de l'ADAH, qui est une association d'action humanitaire, pour un voyage international en Inde, qui faisait une demande de 4 000 €. Sauf qu'il y avait un certain nombre de difficultés dans l'étude du dossier. Notamment parce qu'il fallait faire des conversions entre la monnaie locale de l'Inde et l'euro, ce qui est technique, et il y avait certaines dépenses qui n'étaient pas justifiées de façon cohérente. Ces retours ont déjà été faits aux associations. Et ensuite, le cadre de subventions plus spécifiques qui là est vraiment intégré dans une dimension politique de vie associative de l'établissement, avec trois demandes qui ont été faites. Une par l'association du département génie industriel et maintenance de l'IUT de Chalon, pour l'organisation d'une sélection régionale au tournoi international de First Lego League, qui est un projet qui se destine essentiellement aux élèves de l'éducation nationale. Il y avait une demande de FSDIE à hauteur de 23 202,98 €, et j'ai donc proposé aux membres de la commission qui ont émis un avis favorable, de se limiter, ce qui est déjà une somme non négligeable, à une subvention à hauteur de 20 000 €. Pourquoi il y a une différence ? Parce que dans le budget qui nous était présenté, il n'y avait absolument aucune participation financière venant de l'éducation nationale, que ce soit des collègues ou que ce soit du rectorat. Il nous a donc semblé assez pertinent, même si c'était un projet porté par l'IUT, par des étudiants de l'IUT, qu'il y ait cette place dans le financement et que si le rectorat ou d'autres ne le font pas, que l'association trouve d'autres sources de financement. Sachant qu'on a baissé de façon raisonnable pour ne pas remettre en cause l'entièreté du projet. Ensuite, un projet présenté par une association des étudiants et amis du Congo pour la création d'un guide des étudiants hors Union européenne, un guide un peu pratique sur l'arrivée au sein de l'UBE en tant qu'étudiant international hors UE. Le projet est très intéressant, il était aussi très ambitieux pour l'association, et donc la proposition qui a été faite, c'était d'abord de pouvoir travailler ça avec les services du pôle de vie étudiante et du pôle international, avant de pouvoir aller sur une finalité de projet, parce que là, on avait vraiment une ébauche, et quand j'en ai discuté avec eux, ça semblait assez fragile dans la construction. Et enfin, un dernier projet qu'ils nous ont présenté concerne l'organisation d'un ciné-débat dans le cadre du Mois de l'égalité, avec la projection d'un documentaire d'une médecin du Congo sur le parcours de femmes ayant subi des violences au Congo et la subvention que je vous propose est à hauteur de 2 500 €.

Voilà pour la présentation.

M. Tizio.- Merci, Maxence. Y a-t-il des remarques ou des questions ?
Peggy ?

Mme Cénac-Guesdon.- J'ai une petite question sur le tableau d'aide aux élus. J'ai vu qu'il y avait des différences de montants, pour la CR ou pour le CA. Par exemple, Jean Fèvre, qui a moins que les autres élus alors qu'il a été davantage présent. Donc je ne sais pas s'il y a une explication à cette différence de montant. Et l'autre remarque, j'ai l'impression que les pourcentages de présence sont calculés nominativement, alors que quand il y a des démissions en cours de mandat, je pense qu'il serait plus judicieux de calculer le taux de présence sur le siège puisque c'est reversé aux associations en plus, parce que forcément des personnes qui n'avaient pas à siéger ne siègent pas, donc ça baisse leur pourcentage de participation alors qu'il peut y avoir eu un taux de présence suffisant sur le siège et que quand on coupe en deux, si on prend juste chaque étudiant, ça ne fait pas un taux de présence suffisant sur l'année. Je n'ai pas listé tous les cas où il y a eu des démissions en cours, j'en ai vu un ou deux et je me dis que c'est dommage de ne pas calculer le taux de présence sur le siège et pas nominatif. Après, juste une explication, pourquoi

certains ont 100 et d'autres 200, alors que, en plus, celui qui a moins a été le plus présent, donc je ne comprends pas trop ?

M. Roulliat.- La différence entre les montants, c'est en fonction de la nature du siège entre titulaire et suppléant. C'est défini dans nos critères de fonctionnement de la commission. Pour un élu suppléant, il faut être présent au moins 30 % de l'année parmi l'instance dans laquelle il est élu, et c'est 100 €, et pour un titulaire, c'est au moins 50 % et 200 €. Ce qui permettait déjà aussi d'avoir une approche par siège, comme tu l'évoquais. Par contre, je suis favorable, parce que ça ne prend pas forcément en compte la question démissions, donc l'approche par siège est assez intéressante. La seule chose, c'est que pour l'instant, c'est inscrit comme ça dans le règlement du FSDIE. Si évolution il y a, il faut qu'on fasse évoluer le règlement en lui-même, mais une proposition très intéressante de mon avis.

M. Tizio.- D'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose d'adopter la ventilation budgétaire des crédits FSDIE accordés aux associations.

Qui refuse de prendre part au vote ? Qui s'abstient ? Qui s'oppose ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie.

2. Appels à projets CRBFC

- **Egalité des chances et lutte contre la précarité étudiante**
- **Soutien à l'investissement**

Mme Michel.- Concernant les appels à projets du Conseil régional, le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite améliorer la formation et le quotidien des étudiants. Deux nouveaux appels à projets sont proposés. Égalité des chances et lutte contre la précarité étudiante, pour permettre à chaque étudiant de bénéficier d'un cadre de vie épanouissant, inclusif et solidaire, encourager ainsi la lutte contre les discriminations et contre la précarité en permettant l'accès aux droits fondamentaux et donner les mêmes chances aux étudiants éloignés des sites territoriaux. Il y a également le Soutien à l'investissement pour améliorer le cadre de vie étudiant et soutenir l'innovation pédagogique afin de favoriser des pratiques collaboratives de bien-être, la réussite étudiante, l'accessibilité, l'inclusion et le confort. Les cahiers des charges concernant ces deux appels à projets, pour le premier, il s'agit d'actions, contribuer à lutter contre la précarité étudiante, renforcer l'accès aux droits fondamentaux et lutter contre les discriminations et les inégalités sociales ou territoriales. Pour le second, ce sont des projets d'investissement destinés à l'émergence de projets pédagogiques innovants pour permettre le développement de nouvelles pratiques pédagogiques, des projets d'investissement également destinés à équiper des espaces de vie pour les étudiants, espaces détente, repas, repos.

Pour le premier, il s'agit de dépenses de fonctionnement allant de 5 000 à 58 000 €, le montant de la subvention s'élevant à 50% du coût éligible du projet. Il y a des dépenses qui sont inéligibles, notamment les dépenses d'investissement, les salaires et charges de personnel permanent, les aides sociales, les bourses d'études et de recherche, les dépenses à caractère purement festif. Le retour pour les pôles et composantes était demandé pour le 9 janvier. Concernant l'autre appel à projets, Soutien à l'investissement, le montant s'élève entre 3 000 et 30 000 euros avec une subvention d'un montant de 50 % du coût éligible et des dépenses qui sont également étiquetées inéligibles si elles concernent le renouvellement ou la maintenance de matériel et d'équipement, le renouvellement de licence, les travaux d'aménagement et également les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel et de formation.

Pour le premier appel à projets, 12 projets ont été présentés, 10 ont été retenus. Le premier concerne le pôle culture et l'atheneum, pour faire de l'atheneum un espace de culture et d'épanouissement pour les étudiants. Différents axes étaient proposés, notamment un tiers-lieu inclusif et des espaces de sociabilité avec une animation quotidienne d'un espace ouvert favorisant la convivialité, par exemple un lieu de travail individuel, collectif, permettant également des soirées interculturelles, des jeux animés. Un axe important concerne le parcours de pratique artistique et d'expérimentation créative avec la mise en œuvre d'ateliers artistiques et ce projet vise également à soutenir l'engagement et les initiatives étudiantes. Et on a noté également qu'il va permettre des actions de sensibilisation à l'égalité et à la lutte contre les discriminations, notamment en proposant une billetterie solidaire. Le second, proposé par l'UFR Lettres et Philosophie, projet PARTAGER du DU Passerelle. Ce projet propose une semaine d'ateliers artistiques encadrés par des professionnels de la danse, de la photographie, de la BD, de la radio et du théâtre, avec une restitution publique au centre culturel de l'atheneum. Cela se passe en général lors de la première semaine de janvier. Les conventions passent en CP, CFVU et au CA. Et dans ce projet, il y a également le souhait d'une

création d'une chorale interculturelle. Pour le projet suivant, proposé par l'IUT du Creusot, projet Bootcamp, bienvenue dans le SUP, il s'agit de l'accompagnement des nouveaux étudiants du campus du Creusot dans leur entrée dans l'enseignement supérieur via des ateliers pratiques sur la vie étudiante. Cela peut concerner notamment la gestion du budget, l'alimentation équilibrée à moindre coût, trouver un job étudiant. Le projet suivant concerne le pôle formation, accompagnement des étudiants en situation de handicap vers l'insertion professionnelle avec notamment un soutien individualisé. L'UBE accompagne les étudiants en situation de handicap dans leurs démarches de recherche de stages, d'alternance et d'accès à l'emploi. Dans ce projet, il y a des ateliers et notamment des entretiens individualisés pour former les étudiants en situation de handicap aux dispositifs dont ils peuvent bénéficier pour faciliter leur insertion professionnelle, des aménagements auxquels ils peuvent également prétendre et des démarches qu'ils peuvent entreprendre. Pour le projet suivant qui est proposé par le pôle vie étudiante, cellule bien-être, cela concerne des ateliers, des sorties, des activités favorisant la détente, la gestion du stress et l'estime de soi. Il y a deux temps forts sur les différents campus et des ateliers récurrents hebdomadaires. En 2025, cela a touché plus de 700 étudiants sur les différents sites de Dijon, du Creusot, de Nevers et d'Auxerre. Et pour la rentrée 2027, il est prévu de pouvoir étendre aux sites de Chalon et de Mâcon. Le projet suivant concerne le pôle vie étudiante, la lutte contre la précarité menstruelle. Depuis 2023, l'université a installé des distributeurs gratuits dans les différents espaces sanitaires sur les différents campus, et le dispositif existant est performant et fortement sollicité. L'objectif de ce projet est de permettre l'approvisionnement en protections hygiéniques. Il y a également le souhait de pouvoir proposer de nouveaux distributeurs et une communication institutionnelle qui accompagne le projet afin d'informer les étudiantes, les personnes menstruées de l'existence du dispositif et de ses modalités d'accès. Concernant le projet suivant, toujours proposé par le pôle vie étudiante, formation aux premiers secours en santé mentale. Ce projet vise à former des étudiants aux premiers secours en santé mentale afin de renforcer la prévention et l'orientation entre pairs face aux situations de mal-être psychique sur le campus. Le projet suivant proposé par le pôle vie étudiante, et qui s'intitule "Plan de lutte contre le harcèlement et les VSS" a pour vocation à améliorer la communication autour du dispositif actuel, notamment en permettant le recrutement d'étudiants référents qui ont des missions d'orientation et de sensibilisation à destination de leurs pairs. Également, pour le pôle vie étudiante, le dispositif d'accompagnement solidaire et d'accès aux droits. Il s'agit d'un soutien aux étudiants à la rentrée universitaire, alliant aide matérielle immédiate et accompagnement social renforcé. Et le dernier projet concerne la ressourcerie, événement solidaire sur les différents campus, auxquels s'ajoutent des ateliers solidaires, des ateliers bien-être et des kits de rentrée sur l'ensemble des campus. Ce projet avait été proposé à la CFVU, il a été revisité depuis en diminuant la masse salariale, ce qui fait que les chiffres que je vais vous présenter ne sont pas semblables à ceux de la CFVU. Donc un montant total de 369 882 €, avec un montant de subvention demandé de 184 941 €. Pour les fonds propres, 155 587 € et pour les autres ressources, 29 354 €.

Deux projets n'ont pas été retenus. Un projet d'accompagnement solidaire par l'emploi des étudiants à l'université. C'est un projet qui est arrivé avec plus de 12 jours de retard et qui était incomplet, donc il n'a pas pu être instruit. Et puis un autre projet, Rencontres jeunes chercheurs, étudiants, la commission l'a déclaré inéligible au regard des critères de l'appel à projets.

Concernant le Soutien à l'investissement. Pour l'IUT Dijon Auxerre Nevers, salle de cours mobile Métiers du multimédia et de l'Internet. Le suivant, espace polyvalent multimédia. Toujours pour l'IUT, aménagement d'une salle en lieu de travail et de repos. Un cluster de Raspberry PI pour l'intelligence artificielle. Pour l'IUT du Creusot, le projet SmartLab, l'équipement de postes de bras mécaniques pour la pédagogie par l'expérimentation. Également, équipement de contrôle non destructif. Également, toujours pour l'IUT du Creusot, un studio multimédia. Pour le pôle culture, équipement du tiers-lieu et de l'espace café de l'atheneum. Pour le pôle documentation, espace d'immersion sonore à la bibliothèque de musicologie Chabot-Charny. Et pour le pôle logistique 5UFR, l'équipement de l'amphithéâtre Roupnel. Deux projets n'ont pas été retenus. L'un concerne le pôle documentation, mettre à disposition des étudiants une salle de travail pour 4 personnes, en groupe, en bibliothèque universitaire d'INSPE. Il n'a pas été jugé éligible, ne relevant ni de l'innovation pédagogique, ni de l'aménagement d'un espace de vie étudiante au sens du cahier des charges. Il sera potentiellement soutenu par la CVEC. Et l'autre projet qui n'a pas été retenu concerne le SUAPS pour l'achat d'un bateau de plongée scientifique et sportive. La commission n'a pas retenu ce projet faute de dimension d'innovation pédagogique ou d'aménagement d'un tiers-lieu et en raison des interrogations soulevées par les coûts de maintenance de l'embarcation. Pour l'ensemble de ces projets : 336 248€ pour le montant total du budget. Pour la subvention demandée, 168 044€. Pour les fonds propres UBE, 27 991€. Pour le total des fonds propres services/pôle/composante, 140 213€. L'ensemble de ces projets a reçu un avis favorable à l'unanimité de la CFVU.

M. Tizio.- Merci Carine. Y a-t-il des questions afférentes à ces deux séries de demandes ? Sil n'y en a pas, je vous propose d'adopter. Il y a deux délibérations puisqu'il s'agit de deux appels différents.

Une première délibération concerne la liste des projets dans le cadre du règlement d'intervention Égalité des chances et lutte pour la précarité étudiante, pour l'année 2026.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie. Et une deuxième délibération qui concerne cette la liste des projets retenus dans le cadre du règlement d'intervention Soutien à l'investissement, ce que vient de nous présenter Carine en dernier.

Y a-t-il des refus de prendre part aux votes ? Des abstentions ? Des oppositions ?

28 voix pour (unanimité)

M. Tizio.- Je vous remercie et je remercie les intervenants, Carine et Maxence, pour la présentation de ces points. On va terminer par les points B de notre ordre du jour, des points adoptés sans débat, sauf bien entendu si vous souhaitez revenir sur l'un d'entre eux.

Point B : Points adoptés sans débat

VIII – Tarifs, subventions et dons – Sorties d'inventaire – Conventions et contrats emportant versement de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe

M. Tizio.- Le premier de ces points B, il s'agit des tarifs, subventions et dons, sorties d'inventaires, contrats et conventions emportant versements de subventions ou engageant l'Université Bourgogne Europe. Est-ce que vous avez des remarques particulières concernant ces dossiers ? S'il n'y en a pas, je vous propose de les adopter.

Qui refuse de prendre part au vote ? S'abstient ? S'oppose ?

24 voix pour, 3 abstentions

IX – Compte rendu des contrats et conventions hors subventions Compte rendu des marchés passés en 2025

M. Tizio.- Je vous remercie. Dernier point, c'est une prise d'acte de compte rendu des conventions hors subventions et du compte rendu des marchés passés en 2025. S'il n'y a pas de remarques particulières, je considère que le conseil d'administration a pris acte.

Le conseil d'administration prend acte du compte rendu des contrats et conventions hors subventions et des marchés passés en 2025

M. Tizio.- Et le dernier point était celui des questions diverses, nous n'en avons pas reçues, donc je donne la parole au Président pour conclure nos débats.

Le Président.- Bien, après ces longs et riches échanges matinaux, je vous remercie de votre participation. Je vous souhaite un bon appétit. Bon après-midi et à très bientôt. Merci à vous. Au revoir.

-:~::~:~::~:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h50)

Le Président

Vincent THOMAS